

République Tunisienne  
Ministère des affaires sociales  
Unité de Gestion du budget par Objectifs

**Le rapport annuel de performance de la  
mission affaires sociales  
pour l'année 2020**

**Aout 2021**

# SOMMAIRE

<b><u>Chapitre I: Présentation Générale</u></b>	
1- Les résultats de performance pour l'année 2020	
2- exécution du budget de la mission pour l'année 2020	
<b><u>Chapitre II : Présentation de l'exécution des programmes</u></b>	
<b>I. Programme travail et relations professionnelles</b>	
1- Les résultats de performance pour l'année 2020	
2- exécution du budget du programme pour l'année 2020	
<b>II. Programme sécurité sociale</b>	
1- Les résultats de performance pour l'année 2020	
2- exécution du budget du programme pour l'année 2020	
<b>III. Programme promotion sociale</b>	
1- Les résultats de performance pour l'année 2020	
2- exécution du budget du programme pour l'année 2020	
<b>IV. Programme migration et tunisiens a l'etranger</b>	
1- Les résultats de performance pour l'année 2020	
2- exécution du budget du programme pour l'année 2020	
<b>V. Programme pilotage et appui</b>	
1- Les résultats de performance pour l'année 2020	
2- exécution du budget du programme pour l'année 2020	

<b><u>Chapitre III : Annexes</u></b>	
<b>- Annexe 1</b>	
<b>- Annexe 2</b>	
<b>- Annexe 3</b>	
<b>- Annexe 4</b>	

# **Chapitre I: Présentation Générale**

---

# **1- Les résultats de performance pour l'année 2020:**

## **1.1 Présentation de la mission:**

### **1.1.1 Stratégie de la mission:**

La mission affaires sociales consiste à consolider et développer la politique nationale dans le domaine social ainsi que la promotion des différentes catégories sociales concernées par ses interventions, visant un développement social équilibré, la consécration des principes de solidarité entre les individus, les catégories et les générations composant la société, la consolidation du bien être social à travers la consécration des valeurs de l'auto responsabilité, et ce, dans les domaines du travail et des relations professionnelles, de la santé et la sécurité au travail, de la sécurité sociale, de la promotion des catégories vulnérables et à besoins spécifiques, de l'enseignement des adultes, de l'encadrement de la communauté tunisienne à l'étranger.

### **1.1.2 les axes et priorités stratégiques de la mission**

La stratégie de la mission s'articule autour d'un ensemble de priorités stratégiques fondamentales, qui visent à instaurer un climat social équilibré permettant d'impulser la politique économique et l'investissement. Ces axes consistent à :

- ✓ **Garantie les conditions du travail décent** à travers la bonne application des textes législatifs et réglementaires dans le domaine du travail , afin d'éviter les conflits du travail et de lutter contre toutes les formes d'emploi précaires, l'activation et la vulgarisation des structures de dialogue social au sein des entreprises et l'amélioration de l'environnement de travail, l'encadrement des travailleurs et des entreprises, l'amélioration des conditions de travail et le renforcement de la prévention des risques professionnels grâce à une meilleure diffusion des services de la médecine du travail et la sécurité professionnelle.

- ✓ **Œuvrer pour assurer une protection sociale complète** en étendant la couverture sociale et maintenir les équilibres financiers des régimes de sécurité sociale et ce en œuvrant à assurer la pérennité et la continuité de ces régimes et à préserver les acquis réalisés dans ce domaine et leur continuité pour les générations présentes et futures et entamer une révision complète du système de sécurité sociale sur la base d'une conviction commune à tous les intervenants conformément aux exigences du contrat social.
  
- ✓ **Assurer les fondements d'une vie décente pour les catégories vulnérables, pauvres et à faible revenu** à travers un meilleur ciblage des aides sociales et en œuvrant à la création de sources de revenus pour ceux aptes à travailler, en améliorant les moyens de subsistance des catégories vulnérables, en travaillant à leur intégration sociale et économique et en assurant une couverture équitable par les structures et les cadres travaillant dans le domaine social, en plus d'œuvrer à la réduction de l'analphabétisme, en particulier chez les femmes dans les régions de l'intérieur et les zones rurales.
  
- ✓ **Encadrer et prendre en charge des Tunisiens résidant à l'étranger** et les impliquer dans les efforts de développement à l'échelle nationale en stimulant leur contribution aux projets de développement et en augmentant le volume des transferts financiers et en nature à l'intérieur du pays et en renforçant le lien avec le pays et en les incitant davantage à participer dans les diverses manifestations et activités présentées à travers le réseau des centres culturels et sociaux tout en veillant à soutenir le réseau des structures intervenantes au niveau des pays de résidence et le développement qualitatif de leurs activités.

### **1.1.3 Le découpage programmatique de la mission**

La mission affaires sociales comporte pour l'année 2020, cinq programmes (4 programmes techniques et le programme pilotage et appui) qui se déclinent en 53 sous-programmes, 25 activités, 9 objectifs et 12 indicateurs de performance, dont 6 opérateurs publics contribuent à sa réalisation, ainsi que les associations œuvrant dans le domaine social (Union Tunisienne de Solidarité sociale, associations des handicapés..).

## **1.2 Réalisations stratégiques de la mission :**

### **▪ dans le secteur du travail et relations professionnelles:**

- ✓ Ajout des outputs de la commission tripartite sur la question de la production et de la productivité, créée dans le cadre de l'accord-cadre de 2014 et ce conformément aux axes du plan d'action tripartite du programme de travail décent en Tunisie 2017-2022, dans le but de conclure un accord-cadre sur la productivité qui comprend les principes de base et les orientations pour l'amélioration de la productivité, et qui seront concrétisées dans les accords de productivité conclus dans les établissements.
- ✓ Activation du dialogue entre les parties sociales à travers l'accord entre l'Union Générale Tunisienne du Travail et l'Union Tunisien de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (UTICA) pour entamer un nouveau cycle de négociations afin de reviser les accords paritaires sectoriels dans leurs aspects réglementaires et financiers pour l'année 2020.
- ✓ Initiation de l'optimisation des outils et des méthodes de travail par l'adoption de la numérisation. Ce projet se traduit par la programmation de l'exploitation du système d'information pour l'inspection du travail et l'utilisation des tablettes numériques par les inspecteurs du travail lors des visites d'inspection des entreprises économiques ainsi que le développement d'un système d'information pour l'inspection de la médecine du travail et de la sécurité au travail.

- ✓ Initiation des travaux de normalisation des indicateurs et des données statistiques dans les secteurs public et privé.
- ✓ Octroi des aides sociales exceptionnelles au profit des employés des entreprises économiques et certains travailleurs indépendants au titre du mois d'avril et mai 2020 pour affronter les répercussions de la pandémie du Covid-19. Le nombre des bénéficiaires a été estimé à 641543 bénéficiaires, d'une valeur totale de 128308 millions de dinars, répartis comme suit :

1- Aide exceptionnelle de 200D pour les employés des entreprises économiques : Help entreprise

- 1<sup>ère</sup> tranche : mois d'avril 2020: 381735 employés ( 76.347 millions de dinars)

- 2<sup>ème</sup> tranche : mois de mai 2020: 149808 employés ( 29.961 millions de dinars)

2- Aide exceptionnelle de 200D pour certains travailleurs indépendants (avril 2020) : Batinda – 110000 bénéficiaires (22 millions de dinars)

### ▪ **dans le secteur de la sécurité sociale:**

- ✓ Lancement des travaux préparatoires pour la préparation d'une étude d'évaluation du système d'assurance maladie.
- ✓ Initiation de l'expérimentation d'un système d'échange électronique de données au niveau de certains hôpitaux publics et lancement des travaux préparatoires nécessaires à la généralisation de cette expérience à l'ensemble des structures sanitaires publiques et des prestataires de services de santé du secteur privé.
- ✓ Lancement d'une consultation nationale pour préparer un avant-projet de création d'un système d'assurance perte d'emploi avec l'appui du Bureau International du Travail.
- ✓ Octroi des subventions exceptionnelles de 100 D au profit des retraités dont le montant de pension ne dépasse pas les 180D pour affronter les répercussions de la pandémie



du virus covid-19 dont le nombre des bénéficiaires a été estimé à 140000 pour un montant total de 14 millions de dinars.

- ✓ Octroi de l'identifiant social pour 89.13% des affiliés des caisses de sécurité sociale et un taux total de 86.36% des affiliés des caisses, enregistrés dans le programme AMEN-social.
- ✓ Approbation de l'octroi d'un montant complémentaire pour les bénéficiaires de pensions auprès de la caisse nationale de sécurité sociale et la caisse nationale de retraite et de prévoyance sociale, dont le montant net mensuel est égal ou inférieur à 180D (Décret-loi n° 30 du 2020).

▪  **dans le secteur de la promotion sociale:**

- ✓ Lancement de la mise en œuvre d'un programme de création de sources de revenu au profit des catégories pauvres aptes à travailler pour leur propre compte, et ce dans le cadre du renforcement des mécanismes d'intégration sociale et d'autonomisation économique et la consécration du principe d'autosuffisance en allouant un crédit global de 2 millions de dinars en 2020 (Décision du Ministre des Affaires Sociales n°07 du 21 octobre 2020 relatif à la fixation des conditions et les modalités de bénéfice du financement pour la création de micro-projets au profit des catégories démunies bénéficiant du programme de AMEN- social et pouvant travailler à leur propre compte).
- ✓ Achèvement des travaux d'instauration du système d'identifiant social, qui devrait inclure, en plus des personnes relevant des régimes de sécurité sociale et les ayants droit, notamment les familles nécessiteuses et à faible revenu et les membres de leur famille. Ce système vise à éviter la duplication de l'accès aux services de sécurité sociale et des aides sociales d'assistance sociale d'une part, et à améliorer le ciblage des programmes sociaux vers leurs bénéficiaires d'autre part. Le pourcentage d'attribution de l'identifiant social aux personnes inscrites au programme AMEN-social a été estimé à 77,57%.
- ✓ Mise en œuvre du projet d'accompagnement des enfants financé par un don de la Banque Allemande de Développement (KFW) estimé à environ 38 millions de dinars, en coopération avec le bureau tunisien de l'UNICEF. Ce projet vise à prévenir et atténuer les répercussions de la pandémie « Covid-19 » sur les familles pauvres et à faible revenu qui parrainent des enfants, les aider à supporter les frais de rentrée scolaire de leurs enfants, les protéger des risques de non-scolarisation et le décrochage scolaire, et les aider à répondre aux besoins fondamentaux de leurs enfants, tels que la vaccination et la nutrition à l'âge de 0-5 ans

Le projet vise (données mises à jour Mars 2020) :

- 93.064 enfants appartenant à 64047 familles dont 9226 enfants issus de familles pauvres bénéficiant d'une allocation mensuelle fixe (octroi d'une aide de 30D)
- 309.703 enfants issus de 148042 familles (octroi d'une aide de 50D)
- ✓ Conclusion d'une convention de coopération en 2020 entre le Comité Général de Promotion Sociale et l'Organisation de SAMU-social et le Centre d'encadrement et d'orientation sociale de Tunis, dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet financé par la Principauté de Monaco centré sur « l'Accompagnement dans la lutte contre l'exclusion sociale en Tunisie ».
- ✓ La progression dans la mise en œuvre du projet de AMEN-social, qui concerne la mise à jour de la base de données des familles pauvres et à faible revenu, le pourcentage de recherches accomplies (tant au bureau que sur le terrain) a été estimé à 70,22 % du total des enquêtes programmées.
- ✓ Publication du décret gouvernemental n° 2020-317 du 19 mai 2020 fixant les conditions et les procédures de bénéfice, de retrait et d'opposition au programme « AMEN SOCIAL »
- ✓ Attribution d'une aide sociale exceptionnelle au profit des familles pauvres et à faible revenu et des catégories vulnérables, répartie comme suit :
  - 1- Aides au profit des familles à faible revenu, versement d'une aide sociale exceptionnelle d'un montant de 200 dinars :
    - 1<sup>ère</sup> tranche: mois d'avril 2020: 470 mille familles ( 94 millions de dinars)
    - 2<sup>ème</sup> tranche: mois de mai 2020: 376 mille familles ( 75 millions de dinars)
  - 2- Aides au profit des familles pauvres, versement d'une aide sociale exceptionnelle d'un montant de 200 dinars :
    - versement d'une aide de 50D (avril 2020) au profit de 262 mille bénéficiaires d'une valeur de 13 millions de dinars
    - Augmentation des aides accordées à l'occasion des fêtes et occasions religieuses (Ramadan - Aïd al-feter - Aïd al-Adha) de 40 à 60 dinars

3- Aide au profit des familles vulnérables, programmée dans le cadre de la lutte contre les répercussions de la pandémie du « covid-19 » à travers un formulaire : déboursement d'une aide exceptionnelle de 200 dinars au profit de 301 mille bénéficiaires, d'une valeur totale de 60 millions de dinars.

4- Aide au profit des familles parrainant des personnes âgées sans soutien familial, pour les personnes handicapées et les enfants sans soutien familial, d'une valeur de 200 dinars : 779 familles (première et deuxième tranches) avec une valeur de 311 mille dinars.

▪  **dans le secteur de la migration et des tunisiens a l'étranger:**

- ✓ Développer les missions et les capacités des attachés sociaux en programmant l'ouverture de nouveaux centres en Corse, en Russie, en Ukraine et en Turquie, ainsi que la réouverture de centres au Koweït, à Doha et à Tripoli.
- ✓ Lancement de l'enquête nationale globale sur la migration internationale (TUNISIA-HIMS) sous ses différentes formes, qui est la première enquête du genre en Tunisie en tant que composante du projet régional dans la région du Méditerranée. Ce projet sera mis en œuvre en partenariat entre l'Observatoire National de la migration, l'Institut National de statistiques et le Centre international pour le développement des politiques migratoires.
- ✓ Mise en œuvre de programmes visant à intégrer les migrants dans le tissu économique national et à les inciter à investir en Tunisie, dont le plus important est la «ProGreS Migration » (2017-2020) financée dans le cadre du Fonds fiduciaire d'urgence de la Commission européenne créé en 2015, qui vise à travers ses quatre projets à activer la stratégie nationale des migrations et des Tunisiens à l'étranger

## 2- Exécution du budget de la mission pour l'année 2020 :

**Tableau n° 1 :**

### Exécution du budget de la mission 2020 par rapport aux prévisions Répartition selon nature de la dépense

En Mille dinars

libellé dépense		Prévision	Réalisation	Réalisation / prévision	
		2020	2020	montant (2) - (1)	taux de % réalisation (2) / (1)
		L.F réglementaire 1-	2-		
Dépenses de rémunération	Payement	205.630	217.550	11.920	105,77%
Dépenses de fonctionnement	Payement	18.761	18.169	-592	96,83%
Dépenses d'interventions	Engagement	2419.916	2432.776	12.860	100,53%
	Payement	2419.916	2431.813	11.897	100,49%
Dépenses d'investissement	Engagement	44.140	13.483	-30.657	30,54%
	Payement	13.787	10.195	-3.592	73,94%
Dépenses des opérations financières	Engagement				
	Payement				
Total	Engagement	<b>2688.447</b>	<b>2683.274</b>	<b>-5.173</b>	<b>99,8%</b>
	Payement	<b>2658.094</b>	<b>2677.927</b>	<b>19.833</b>	<b>100,74%</b>

*\*Sans tenir compte des ressources propres des établissements*

### - Dépenses de rémunération :

Les dépenses de rémunération pour l'année 2020 ont été estimées à 205.630 MD contre des crédits de payement de 217.750 MD. Pour couvrir la différence estimée à 12.120 MD, un

crédit complémentaire pour couvrir les dépenses de rémunération du Programme de Promotion Sociale qui accatras la plus grande partie des crédits de rémunération. L'écart constaté s'explique principalement par la nécessité de couvrir le déficit enregistré au niveau de certaines allocations circonstanciées au profit de quelques catégories et la poursuite de la révision de la répartition des agents.

### **- Dépenses de fonctionnement :**

Les dépenses de fonctionnement pour l'année 2020 ont été estimées à 18.761 MD et les crédits décaissés se sont élevés à 18 169 MD, soit avec un taux de réalisation de 96,85%, en raison des difficultés qui ont accompagné la mise en œuvre à la suite de l'apparition de la pandémie de Covid-19 et l'enregistrement d'excédents dans les budgets des entreprises publiques qui éprouvent des difficultés au niveau du démarrage et l'échec de certains d'entre eux à démarrer (le Conseil National des Tunisiens Résidant à l'Étranger).

### **- Dépenses d'interventions :**

Les dépenses d'interventions prévues dans la loi de finances pour l'année 2020 étaient estimées à 1.392.916 MD, contre 2.419.916 MD dans la loi de finances complémentaires, soit une augmentation de 1.027.000 MD. Le total des crédits payés s'est élevé à 2 431 813, soit un taux de réalisation de 100,49 %.

Cette augmentation est attribuée à l'ensemble des mesures prises par le ministère pour faire face aux répercussions de la pandémie du "Covid-19", pour prendre en charge les catégories vulnérables et à faible revenu, et certains employés des entreprises économiques, ainsi que le renforcement des lignes budgétaires relatives aux dépenses d'interventions pour les programmes de sécurité sociale et de promotion sociale.

L'augmentation des crédits se répartit comme suit :

**- programme de sécurité sociale: 397000 MD**

- 50.000 MD au titre de contribution de l'Etat dans la diversification des sources de financement des caisses sociales.
- 60.000 MD au titre de majoration pour l'ajustement automatique des pensions minimales de retraite (moins de 180 D/mois).
- 87.000 dinars au titre de subvention directe à la caisse de retraite et de prévoyance sociale.

**- programme de promotion sociale: 630000 MD**

- 170.000 MD au titre de contribution de l'Etat dans la diversification des sources de financement des caisses sociales.
- 170.000 MD au titre de création d'une nouvelle ligne budgétaire intitulée aide sociale exceptionnelle au profit des travailleurs des entreprises économiques et de certaines catégories de travailleurs indépendants.
- 384.000 MD au titre d'augmentation des allocations accordées aux familles nécessiteuses, un virement d'un montant (326,805 DT) a été effectué pour créer une nouvelle ligne budgétaire intitulée aide exceptionnelles au profit des catégories vulnérables pour faire face aux repercussions de « covid-19 ».
- 13.000 MD au titre d'augmentation des aides attribuées dans le cadre de la rentrée scolaire et universitaire
- 4.000 MD au titre d'augmentation des crédits du programme des ouvriers de chantiers dont l'age depasse 60 ans.
- 5.500 MD au titre d'augmentation des crédits alloués au transport terrestre gratuit au profit des enfants issues de familles nécessiteuses.

- 10.000 MD au titre d'augmentation des crédits alloués au titre de subventions aux associations d'assistance des handicapés et centres spécialisés.
- 1.700 MD au titre d'augmentation de la subvention accordée au centre d'assistance des handicapés mentaux de Manouba.
- 500 MD au titre d'augmentation de la subvention des tables permanentes de solidarité.
- 4.400 MD au titre d'augmentation de la subvention des centres de prise en charge des enfants à l'âge préscolaire
- 6.900 MD au titre d'augmentation des interventions au titre de solidarité sociale.
- Création d'une nouvelle ligne budgétaire au titre de programme spécifique pour l'assistance des catégories vulnérables d'un montant estimé à 30.000 MD pour soutenir les entreprises de travail social et les programmes de promotion des catégories à besoins spécifiques ainsi que la création des sources de revenus au profit des catégories vulnérables citées dans le décret-loi du chef du gouvernement n° 2020-30 du 10 juin 2020, portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 ».

### **- Dépenses d'investissement:**

Les dépenses d'investissement prévues dans la loi de finances pour l'année 2020 ont été estimées à 13.787 MD contre des crédits de paiement de 10.195 MD soit un taux de réalisation de 73,94%, d'où un écart estimé de (3.594 MD) a été enregistré, ce qui résulte de l'impact de

la pandémie de Covid-19 sur l'achèvement des marchés publics et de la perturbation d'exécution des travaux de construction et d'aménagement de plusieurs projets en raison du confinement.

### Tableau n° 2:

#### Exécution du budget de la mission 2020 par rapport aux prévisions Répartition selon les programmes

En Mille dinars

libellé dépense		Prévision 2020	Réalisation 2020	Réalisation / prévision	
		L.F réglementaire 1-	2-	montant (2) - (1)	taux de % réalisation (2) / (1)
<b>Programme travail et relations professionnelles</b>	Engagement	25.974	22.110	-3.864	85,12%
	Payement	22.826	22.071	-755	96,69%
<b>Programme sécurité sociale</b>	Engagement	1008.392	1030.696	22.303	102,21%
	Payement	1008.392	1030.673	22.281	102,21%
<b>Programme promotion sociale</b>	Engagement	1542.844	1543.395	551	100,03%
	Payement	1536.245	1541.185	4.940	100,32%
<b>Programme migration et tunisiens à l'étranger</b>	Engagement	27.471	29.160	1.689	106,14%
	Payement	27.471	28.285	814	102,96%
<b>Programme pilotage et appui</b>	Engagement	83.765	57.913	-25.853	69,13%
	Payement	63.159	55.713	-7.446	88,21%
<b>Total</b>	<b>Engagement</b>	<b>2688.447</b>	<b>2683.274</b>	<b>-5.173</b>	<b>99,80%</b>
	<b>Payement</b>	<b>2658.094</b>	<b>2677.927</b>	<b>19.833</b>	<b>100,74%</b>

\*Sans tenir compte des ressources propres des établissements

Pour les programmes de sécurité sociale, de promotion sociale, de migration et des Tunisiens à l'étranger, les crédits réalisés en engagement et en paiement ont dépassé les crédits prévus



dans la loi de finances complémentaire, ce qui a contraint à recourir à la demande de crédits complémentaires d'environ 41 550 dollars pour couvrir diverses dépenses, notamment celles relatives aux interventions. Les crédits complémentaires ont été répartis comme suit :

\* **Programme de sécurité sociale** : Un crédit complémentaire de 22.500 MD a été demandé pour couvrir les dépenses de cotisation au titre de la revalorisation automatique des pensions, vu que les crédits alloués n'ont pas été suffisants.

\* **Programme de promotion** : Un crédit complémentaire de 17.050 MD a été demandé pour couvrir le manque constaté dans les dépenses relatives à la rémunération du personnel du programme, aux niveaux central et régional, ainsi que le virement de la partie restante des dépenses de rémunération d'autres programmes.

\* **Programme de migration et tunisiens à l'étranger** : Un crédit complémentaire de 2.000 MD a été demandé pour couvrir les dépenses des interventions (Crédits alloués 890MD / Crédits payés 2.690MD).

D'importants reliquats des crédits d'engagements ont également été enregistrés dans la partie investissements, suite au report des crédits d'engagement restant disponibles des années antérieures (avant 2020) sur l'exercice 2020 (selon la nouvelle nomenclature budgétaire) pour les programmes suivants :

\* Programme travail et Relations Professionnelles : 3.360 MD

\* Programme de promotion sociale : 7 335 MD

\* Programme de pilotage et d'appui : 20 900 MD

Ceci est le résultat des conditions sanitaires qui ont entraîné le retard dans l'achèvement d'un certain nombre de projets programmés.

# Programme1: travail et relations professionnelles

## 1- Présentation et analyse des résultats de performance

### Objectif stratégique 1.1: Garantir les conditions de travail décent

#### L'indicateur1.1.1: Taux des salariés couverts par les visites d'inspection

- **Définition de l'indicateur:** Cet indicateur vise à évaluer la couverture ds travailleurs soumis au domaine de l'inspection du travail et de l'intervention de conciliation, de la médecine du travail et de l'inspection de la sécurité au travail, et à renforcer aussi l'application des textes législatives, réglementaires et contractuelles régissant ou résultant des relations de travail dans tous les domaines d'activité de tous les secteurs soumis au droit du travail.
- **Méthode de calcul de l'indicateur**

$$A = \frac{\left[ \begin{array}{l} \text{Nombre des travailleurs} \\ \text{touchés par les visites de} \\ \text{l'inspection médicale} \end{array} - \begin{array}{l} \text{Nombre des travailleurs} \\ \text{touchés par les visites de} \\ \text{l'inspection du travail} \end{array} \right]}{\text{Nombre Total des travailleurs à l'échelle National}}$$

- **Source de l'information :** les fiches des visites reçues de la part des structures suivantes :
  - Les divisions de l'inspection du travail et conciliation
  - Les unités de l'inspection du travail et conciliation
  - Les divisions de l'inspection médicale

Indicateur	Unité de mesure	Réalisation 2018	Réalisation 2019(*)	Prévision 2020	Réalisation 2020	Réalisation 2020 / Prévision 2020	Prévision 2021	Prévision 2022
<b>A</b>	%	46.48%	%38,83	%49,90	%55,2	%110,62	88.59%	%88.59

**A:** Taux des salariés couverts par les visites d'inspections (**indicateur cumulatif**)

(\*) Ces données sont des données estimatives qui se basent sur les réalisations pour l'année 2018 et le premier semestre 2019 à cause en raison des contestations

syndicales et par conséquent, ils ont retenu les rapports périodiques intitulés le deuxième semestre 2019.

### **L'indicateur secondaire: Taux des salariés couverts par les visites d'inspection dans le domaine d'inspection du travail**

En 2020, **11261** visites réalisées qui couvrent **519975** travailleurs, ce qui a donné lieu à 1 289 alertes écrites et à l'émission de 252 constats d'infraction. En 2020 le taux de réalisation atteint 43.33%, donc l'activité de contrôle ayant maintenu un taux relativement élevé malgré la situation difficile sanitaire du pays pour plusieurs raisons dont les plus importantes sont :

- L'implication des inspecteurs du travail dans des campagnes de contrôles étendues et globales des établissements, en l'accompagnant pour la bonne application des protocoles sanitaires, et en prenant les mesures préventives nécessaires, notamment pour les secteurs dans lesquels les travailleurs sont les plus exposés au risque de **COVID-19**,
- L'adaptation aux nouveaux modes de travail imposés par la situation sanitaire, tels que le télétravail, sa réglementation, le travail en alternance, et les permis de travail pour les établissements de vie à travers la plateforme **Autorisation.tn**
- Contrôle des ruptures et suspensions de contrats de travail pour raison d'infection du virus « Covid-19 ».
- Veiller à l'activation des comités consultatifs des établissements pour qu'ils remplissent pleinement leur rôle de conseil et de soutien aux employeurs et aux travailleurs dans un cadre interactif.
- Contribuer à la mise en place de la plateforme **Help Entreprise** pour aider les établissements et les employés à surmonter les répercussions de la quarantaine globale.

### **L'indicateur secondaire : Taux des salariés couverts par les visites d'inspection dans le domaine d'inspection médicale (Annexe N°1)**

**En 2020**, le nombre des visites a atteint **8023** visites, qui couvre **804.706** employés (**67%** du nombre total des employés). Ainsi, le taux de réalisation a atteint **127%** au cours de l'année 2020, avec une augmentation par rapport aux estimations de la même année estimées à **52,5%**, et ceci est dû à un certain nombre de causes dont la plus importante est que l'activité de la Direction Générale de l'Inspection de Médecine du Travail et de Sécurité du Travail et ses directions régionales s'oriente notamment vers la lutte contre la pandémie "Covid-19" pour limiter la propagation du virus dans le milieu professionnel. Donc les inspecteurs médicaux, les techniciens et les ingénieurs travaillant dans les services régionaux de médecine et de sécurité au travail, ont augmenté le nombre des visites sur terrain dont le but de contrôler l'application des mesures sanitaires pour prévenir le « Covid -19 » dns le milieu de travail.

De mai 2020 au 31 décembre 2020, **7698** visites d'inspection pour les établissements, permettant de couvrir 758520 travailleurs, ayant donné lieu à **2052 alertes, 1562 recommandations et 1802 actions de sensibilisation.**

### **Analyse et interprétation des résultats de la performance.**

**Remarque** : Pour calculer le nombre total de travailleurs assujettis au Code du travail, on s'est appuyé sur les statistiques de l'Institut National de la statistique (INS) et des visites de terrain dans les établissements à caractère administratif et les établissements publics à caractère industriel et commercial, soit **1200000 travailleurs.**

En 2020, le nombre total des travailleurs couverts par les visites d'inspections (inspection du travail + inspection en médecine du travail) a atteint 662340 travailleurs, soit 55.2% du nombre total des travailleurs, enregistrant une augmentation par rapport aux estimations de la même année estimée à 49,9%, et ainsi le taux de réalisation a atteint 110,62 %. Cette hausse est due à :

- La permanence des campagnes de sensibilisation menées pour simplifier les exigences des protocoles sanitaires et inciter à respecter ces protocoles.
- L'accompagnement des établissements sur les procédures à suivre lors du contact avec un travailleur contaminé par le virus « Covid-19 », afin de préserver la santé des travailleurs et la continuité de l'activité de l'établissement,
- La poursuite des visites d'inspection et de sensibilisation en dehors des heures de travail officielles et le week-end.
- Désignation d'inspecteurs médecins de travail pour effectuer des visites de suivi et de sensibilisation dans certaines administrations publiques.
- Désignation d'inspecteurs du travail pour faire l'accompagnement social des établissements et des travailleurs à travers la plateforme **Helpentreprise.tn.**
- Visites d'inspection ciblé pour examiner la bonne application des protocoles sanitaires.
- Réalisation de visites d'inspection pour animer les comités consultatifs et les comités de santé et sécurité au travail vue leur rôle en tant qu'une cellule de crise pour lutter socialement et sainement contre la pandémie "Covid-19" au sein des établissements.
- Réalisation de visites de contrôle pour vérifier la rupture ou la suspension des contrats de travail des travailleurs contaminés par le virus « Covid-19 »,
- L'implication des techniciens supérieur en santé et sécurité au travail et des ingénieurs dans les campagnes d'accompagnement des établissements dans la mise en place des protocoles sanitaires.

## 2- Présentation de l'exécution du budget du programme

Dans la loi de finances du budget 2020 les crédits du programme travail et relations professionnelles ont atteint 22.826 M.D et n'ont pas enregistré de modification dans la loi de finances rectificative. Les crédits de paiement s'élèvent à 22.071 M.D, répartis comme suit ::

### ❖ Dépenses de rémunération :

Crédit inscrit = **20.288 MD** ; crédit de paiement = **19.801 MD** ;

→ Taux de réalisation **97.6%**

La différence entre les crédits inscrits et les crédits de paiement s'explique par les reliquats des crédits alloués au programme de recrutement de 25 inspecteurs du travail qui n'est pas réalisé suite d'un problème dans les certificats scientifiques approuvés, qui a été récemment résolu, puis les procédures du concours sont bloquées à cause de la situation sanitaire en 2020, qui a affecté négativement l'activité d'inspection et de contrôle du travail.

### ❖ Dépenses de fonctionnement :

Crédit inscrit = **1.538 MD** ; crédit de paiement = **1.342 MD** ;

→ Taux de réalisation = **87,25 % (central : 659 MD et régional : 684 MD)**

On a enregistré des reliquats suite à l'incapacité de l'administration de réaliser la totalité des engagements des dépenses de fonctionnement à cause de la situation sanitaire qui a perturbé les procédures administratives et financières, de plus le non-respect par les fournisseurs de leurs obligations.

### ❖ Dépenses d'intervention :

Crédit inscrit = **250 MD** ; crédit de paiement = **204 MD** ;

→ Taux de réalisation = **81,78 %**

Les reliquats sont dû au non-versement de la dernière tranche de la subvention de l'État attribuée au Conseil national du dialogue social

### ❖ Dépenses d'investissement :

Crédit inscrit = **750 MD** ; crédit de paiement = **723 MD** ;

→ Taux de réalisation = **96,42 %**

Ces crédits sont utilisés pour renforcer l'infrastructure et avoir des locaux nécessaires bien aménagés pour pouvoir réaliser les activités du programme qui sont

basées principalement sur l'inspection du travail, la médecine du travail et la sécurité du travail. Parmi les projets les plus importants :

- ✓ Achever l'extension et l'aménagement de la division de l'Inspection du Travail et conciliation de Jendouba (279 MD)
- ✓ Achever la construction de la division d'Inspection de Médecine du Travail et de Sécurité du Travail à Médenine (126MD)
- ✓ Acquisition du matériel administratif au profit du programme (317AD)

**Tableau n° 3 :**  
**Exécution du budget 2020 par rapport aux prévisions**  
**Répartition selon nature de la dépense**

En Mille dinars

libellé dépense		Prévision 2020	Réalisation 2020	Réalisation / prévision	
		L.F réglementaire 1-	2-	montant (2) - (1)	taux de % réalisation (2) / (1)
Dépenses de rémunération	C. paiement	20.288	19.801	487-	97,60%
Dépenses de fonctionnement	C. paiement	1.538	1.342	196-	87,26%
Dépenses d'intervention	C. Engagement	250	209	41-	83,6%
	C. paiement	250	204	46-	81,6%
Dépenses d'investissement	C. Engagement	3.898	726	3.172-	18,62%
	C. paiement	750	723	27-	96,4%
Dépenses des opérations financières	C. Engagement				
	C. paiement				
<b>Total</b>	<b>C. Engagement</b>	<b>25.974</b>	<b>22.11</b>	<b>3.864-**</b>	<b>85,12%</b>
	<b>C. paiement</b>	<b>22.826</b>	<b>22.071</b>	<b>755-</b>	<b>96,69%</b>

\*Sans tenir compte des ressources propres des établissements.

\*\* Les reliquats enregistrés dans les crédits d'engagements proviennent du transfert des crédits d'engagements des années précédentes afin de s'adapter avec la nouvelle nomenclature des programmes.

**Tableau n° 4 :**  
**Exécution du budget 2020 par rapport aux prévisions**  
**Répartition selon les sous programmes et les activités**

En Mille dinars

sous programmes	libellé activité	Prévision 2020 L.F (1)	Prévision 2020 L.F Règlementaire (1)	Réalisation 2020 (2)	Réalisation / prévision (2) - (1)	taux de réalisation % (2)/ (1) taux de réalisation %
sous-prog N°1: Inspection au travail, santé et sécurité professionnelle	Activité N°1: Pilotage dans le domaine du contrôle et l'application de la législation du travail	2.800	2.800	1.848	952-	65,97%
	Activité N°2: contrôle et conciliation	13.556	13.556	14.496	940	106,93%
	ActivitéN°3: Coordination avec les acteurs sociaux dans le domaine du dialogue social	1.100	1.100	910	190-	82,73%
	Activité N° 4 : Pilotage dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail	555	555	743	188	133,92%
	Activité N°5: Inspection dans le domaine de la médecine du travail	4.815	4.815	4.074	7401-	84,62%
	<b>total</b>	<b>22.826</b>	<b>22.826</b>	<b>22.071</b>	<b>755-</b>	<b>96,69%</b>

\*Sans tenir compte des ressources propres des établissements.

Les activités programmées dans le cadre du programme travail et relations professionnelles s'inscrivent dans une méthodologie qui incarne les priorités stratégiques du programme, notamment en garantissant les conditions d'un travail décent et ce, par en assurant la bonne application de la législation du travail, en évitant les conflits du travail et en veillant à limiter toutes formes d'emploi vulnérables, en plus l'assistance des travailleurs et des institutions d'améliorer les conditions de travail et de renforcer la prévention des risques professionnels.

**ActivitéN°1 : Pilotage dans le domaine du contrôle et l'application de la législation du travail.**

L'année 2020 est considérée comme une année exceptionnelle à cause de la pandémie de Covid 19, qui a eu des répercussions très importantes sur les établissements comme sur les employeurs, d'où l'autorité générale du travail et des relations professionnelles et ses différentes structures ayant été associée à la mise en œuvre des procédures dans le cadre de la lutte contre les répercussions de la

pandémie sur le plan social et économique, par la campagne de contrôle continue et à grande échelle, en prenant compte des évolutions au niveau de la relation professionnelle causé par la situation sanitaire en essayant de la contenir et de s'y adapter.

A cet égard, un plan d'action a été élaboré sur la base de :

- ❖ Proposer des projets de textes juridiques en adéquation avec la situation sanitaire du pays et son impact sur les relations professionnelles et la paix sociale dans les établissements et la préservation des emplois, y compris des projets de textes de suspension de travail avec certaines dispositions du Code du travail, comme l'article 21 dans son paragraphe 12 concernait la force majeure et l'article 119 concernait les licences exclusives annuelles payantes, selon un décret pris par la présidence du gouvernement.
- ❖ Développer des plans nationaux d'accompagnement des établissements pour réduire les répercussions sociales et économiques de la pandémie, dont les plus importants sont :
  - ✓ Le plan national d'accompagnement des établissements à travers la plateforme **Helpentreprise.tn**
  - ✓ Le plan national du contrôle de la mise en œuvre des protocoles de santé publique et sectoriels.
  - ✓ Veiller à l'activation des comités consultatifs des établissements et les comités de santé et sécurité au travail pour jouer leur rôle de cellule de crise dans les établissements pour conseiller et accompagner les employeurs et les travailleurs dans un cadre de dialogue participatif et réduire les tensions sociales.

#### **ActivitéN°2 : contrôle et conciliation**

Dans le cadre des interventions de contrôle et conciliation, 11261 visites d'inspection ont été effectuées au cours de l'année 2020, qui comprenaient 519 975 travailleurs, de plus on veille à activer l'activité des structures de dialogue au sein des entreprises économiques, où 1959 comités consultatifs ont été mis en place dont 301 ont été renouvelés et la mise en place de 708 procureurs des travailleurs dont 70 ont été renouvelés. Quant aux comités de santé et de sécurité du travail, il existe 1 767 comités de santé et de sécurité du travail, dont 161 ont été renouvelés.

#### **ActivitéN°3 : Coordination avec les partenaires sociaux dans le domaine du dialogue social**

Dans le cadre de la mise en place des nécessités du dialogue social, le gouvernement a chargé le conseil d'un ensemble de textes législatifs et



réglementaires qui ont été diffusés aux différentes commissions créées par la session plénière pour étude et avis, qui sont respectivement :

- ❖ Convention internationale du travail n° 129 relative à la recherche d'emploi dans le secteur agricole
- ❖ Convention internationale du travail n°187 relative au cadre promotionnel pour la santé et la sécurité au travail
- ❖ Décret n°2020-2 portant promulgation de dispositions exceptionnelles et circonstanciées concernant la suspension de certaines dispositions du Code du travail
- ❖ Un projet de loi sur la réglementation du travail domestique.

#### **ActivitéN°4: pilotage dans le domaine de la santé et sécurité au travail**

Dans le cadre de la promotion du domaine de la santé et de la sécurité au travail avec la nouvelle situation résultant de la propagation du virus Covid-19 et œuvrant pour surmonter certains problèmes législatifs et organisationnels qui ont émergé suite à cette situation, l'Administration générale de la Médecine du Travail et de l'Inspection de Sécurité (une unité opérationnelle centrale) a proposé un certain nombre d'interventions au niveau du secteur d'inspection Médecine du travail à travers :

Proposer un certain nombre de projets de textes législatifs dans le cadre de l'amélioration des conditions de travail dans les entreprises et éviter certains des problèmes résultant de la situation épidémiologique et des répercussions de la pandémie de Corona, notamment :

- ❖ Le projet de loi relatif à la ratification de la Convention internationale du travail n°187 relative au cadre promotionnel pour la santé et la sécurité au travail.
- ❖ Un projet d'actualisation de la circulaire du ministre des Affaires sociales n°20 du 19 décembre 2001, relative à la création d'un comité de veille pour suivre l'évolution des accidents du travail et des maladies professionnelles.
- ❖ Revoir les tableaux des maladies professionnelles en incluant l'infection par le virus « Covid-19 » dans la liste des maladies professionnelles pour les professionnels de santé.
- ❖ Elaboration en partenariat avec l'Institut de santé et de sécurité du travail un guide sur les procédures sanitaires à suivre pour prévenir le virus « Covid-19 », qui a été considéré comme référence pour leur application dans les entreprises pour prévenir le virus Covid 19 , en application des dispositions du l'article 12 de l'arrêté gouvernemental n° 2020-208 du 02 mai 2020 relatif au contrôle des procédures de quarantaine ciblé.
- ❖ Conclure des conventions entre le Ministère des Affaires Sociales, la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et les groupements de médecine de travail de Tunis, Manouba, Ben Arous et Médenine, pour l'acquisition et la distribution de 4 unités médicales mobiles au profit de ces groupements, dans le but d'augmenter le taux de couverture dans le domaine de la médecine du travail et de rapprocher leurs services, notamment des entreprises éloignés tels que les entreprises du secteur agricole, les communes, les entreprises du bâtiment et des travaux

publics, et les petites et très petites entreprises qui ne peuvent pas fournir des locaux adéquats pour effectuer des examens médicaux et complémentaires, tels que les boulangeries, les cafés et les petites industries. Chaque unité médicale mobile fournit des services médicaux pour 4000 et 7000 travailleurs par an.

- ❖ la mise en place de 252 nouveaux comités et l'activation de 72 comités pour leur important rôle dans la préparation et le suivi des programmes de prévention des risques professionnels, notamment pendant la pandémie de « Covid-19 ».

#### **Activité N°5 : l'inspection de médecine de travail**

Au cours de l'année 2020, dans le domaine de l'inspection de médecine de travail, 8023 visites d'inspection ont été effectuées dans les entreprises économiques pour contrôler les conditions de santé et de sécurité au travail. Ces visites comprenaient 804706 travailleurs. En outre, les médecins inspecteurs ont effectué 1181 examens médicaux pour résoudre des litiges liés aux accidents du travail, aux maladies professionnelles et aux qualifications médicales pour le travail.

#### **Une description des défis, des difficultés et des mesures à prendre pour atteindre la performance du programme**

<b>Les indicateurs de performances</b>	<b>les difficultés</b>	<b>les mesures à prendre et les activités proposées</b>
<b>Taux des salariés couverts par des visites d'inspection</b>		
<b>Dans le domaine de l'inspection du travail</b>	Manque de cadres d'inspection chargés du contrôle.	Demande de renforcer les inspecteurs du travail, notamment au niveau régional
	Manque de moyens de transport mis à la disposition des services d'inspection du travail et de conciliation.	Mettre le renouvellement du parc de moyen de transport est une priorité pour la mission du MAS
	Manque de carburant alloués au transport et manque des chauffeurs compte tenu de la nécessité de parcourir de longues distances pour effectuer des visites d'inspection.	Inclusion des demandes dans les priorités du projet de budget de programme (avec justifications fournies)
	Manque des données statistiques ou à jour et ou actualisés dans le cadre des échanges de données entre services centraux et régionaux	La mise en exploitation du système d'information pour le contrôle du travail
	L'impact des conditions économiques et sociales exceptionnelles sur le rythme de travail de l'inspection du travail et sur le paix sociale	Renforcement du rôle du Conseil national du dialogue social dans le cadre de l'appui à la paix sociale et de la limitation d'éventuels conflits collectifs.

<b>Dans le domaine de l'inspection de médecine du travail et de la sécurité professionnelle</b>	Difficulté à combler les postes vacants au niveau des médecins du travail dans les régions (Jendouba, Kasserine et Kebili)	Demande de renforcement du corps des médecins du travail, notamment au niveau des régions
	Manque de moyens de transport mis à la disposition des services d'inspection de la médecine du travail.	Mettre le renouvellement du parc de moyen de transport est une priorité pour la mission du MAS
	Manque de carburant alloué au transport et manque des chauffeurs compte tenu de la nécessité de parcourir de longues distances pour effectuer des visites d'inspection de médecine de travail.	Inclusion des demandes dans les priorités du projet de budget de programme (avec justifications fournies)
	L'absence des unités locales pour les divisions régionales de l'inspection de la médecine de travail et de la sécurité professionnelle, comme c'est le cas dans les divisions régionales de l'inspection du travail et de la conciliation.	Réviser l'organigramme des directions régionales des affaires sociales et envisager la possibilité de créer des unités locales dans les délégations où se trouvent des zones industrielles importantes
	Manque des données statistiques ou à jour et ou actualisés dans le cadre des échanges de données entre services centraux et régionaux	Mise en place d'un système d'information pour numériser le workflow de l'Administration Générale de l'Inspection de la Médecine du Travail et de la Sécurité professionnelle et de ses divisions régionales.

## Programme 2 : sécurité sociale

Responsable du  
programme : Mr Sami  
Arouss

1er juin 2020

### 1- Présentation et analyse des résultats de performance:

**Objectifs stratégiques 2.1 : contribuer à l'amélioration des équilibres financiers des caisses de sécurité sociale**

#### ❖ indicateur 2.1.1: Taux d'équilibre entre les charges et les produits

**Présentation de l'indicateur :** En application des prérogatives du contrat social, l'amélioration des équilibres financiers des caisses sociales représente un des objectifs prioritaires que le ministère cherche à atteindre, compte tenu des pressions financières croissantes connues des caisses de sécurité sociale, notamment au niveau des régimes de retraite, que ce soit en les secteurs public ou privé et au niveau du régime d'assurance maladie.

Les composantes les plus importantes liées à cet objectif sont :

- A court terme: capacité des caisses à assumer leurs obligations vis à vis des adhérents et des différents intervenants.
- A moyen et long terme: la pérennité financière des régimes actuels et la préservation des acquis réalisés et celles des générations présentes et futures.

- **Méthode de calcul de l'indicateur** : charges / produits

- **Source des données** : caisse nationale de sécurité sociale/ caisse nationale de retraite et prévoyance sociale/ caisse nationale d'assurance maladie.

Indicateur	Unité	Réalisations 2018	Réalisations 2019(*)	Prévisions 2020 (1)	Réalisations 2020 (2) (**)	Réalisations par rapport aux Prévisions 2020	Prévisions 2021	Prévisions 2022
<b>Caisse nationale de sécurité sociale</b>								
Taux d'équilibre entre les charges et les produits	%	% 117	% 119	% 115	% 127	%110.43	% 114	% 113

Taux d'équilibre entre les charges et les produits dans le régime des pensions	%	% 144	% 147	% 142	% 157	%110.56	% 141	% 140
<b><u>Caisse nationale de retraite et prevoyance sociale</u></b>								
Taux d'équilibre entre les charges et les produits	%	% 124,8	% 122.95	% 110,9	% 114,26	%103.02	% 112,4	% 115,9
Taux d'équilibre entre les charges et les produits dans le régime des pensions	%	% 125,8	% 122.09	% 111	% 114.76	%103.38	% 112,5	% 116
<b><u>Caisse nationale d'assurance maladie</u></b>								
Taux d'équilibre entre les charges et les produits	%	%82	%78.41	%77,07	%77,38	%100.4	%77,8	%78,5
Taux d'équilibre entre les charges et les produits dans le régime des pensions	%	%89,7	%83.58	%84	% 82,16	%97.8	%85,1	%86,3

(\*)Les réalisations de l'année 2019 ont été modifiées en fonction des valeurs finales de l'indicateur pour l'année concernée, qui nous ont été fournies par les services du programme de sécurité sociale. A noter que les données reçues de la part des caisses sociales pour l'année concernée sont considérées temporaires jusqu'à l'achèvement et l'approbation des états financiers des caisses.

(\*\*) Données provisoires : les données émanant des caisses sociales pour l'année budgétaire concernée sont considérées provisoires et ce jusqu'au date d'élaboration et approbation des états financiers des caisses.

- Cet indicateur est considéré de nature spécifique et ce pour la raison que la valeur élevée des réalisations par rapport aux prévisions est considérée comme un indicateur négatif. Une réalisation supérieure à 100 % se traduit par une évolution négative de l'indicateur (tendance négative), alors qu'un taux de réalisation est considéré comme positif lorsqu'il est égal ou inférieur à 100 % (tendance positive).

On note une baisse des résultats de la réalisation des deux indicateurs " Taux d'équilibre entre les charges et les produits " et " Taux de recouvrement des cotisations " au titre de l'année 2020 par rapport aux prévisions fixées pour la même année. Cela est dû notamment aux répercussions de la pandémie de "Covid-19", qui a contribué à perturber les activités de diverses institutions économiques, ce qui a affecté négativement le niveau de respect de leurs engagements envers les caisses sociales .

**- Caisse nationale de sécurité sociale:**

On note une tendance négative du taux des charges par rapport aux produits, puisqu'on est passé de 119 % en 2019 à 127 % en 2020. Cette augmentation remarquable est

attribuée à l'accroissement des revenus techniques des caisses de 2% en 2020 contre 12% en 2019, alors que les charges techniques ont maintenu leur rythme de croissance de 12%, ce qui a entraîné un écart entre les réalisations et l'objectif fixé (115%). L'écart entre les produits et les charges s'est également creusé pour la branche pensions, le taux de charges (par rapport aux produits) étant passé de 147% en 2019 à 157% en 2020, en raison de l'augmentation continue des dépenses de pensions à un rythme rapide (12%) par rapport aux produits.

Le déséquilibre entre les charges et les produits pour l'année 2020 est attribué notamment aux répercussions négatives de la pandémie "Covid-19" qui a généré des difficultés financières pour différents secteurs économiques (tourisme et activités connexes comme les cafés, restaurants, artisanat et transport...). Ces difficultés ont influencé la capacité des entreprises économiques de payer les cotisations dus aux régimes de sécurité sociale.

S'ajoutent à cela les facteurs structurels représentés par des éléments démographiques (croissance du taux d'espérance de vie élevée contre un indice démographique faible) et des causes liés aux régimes de retraite (retraite anticipée pour raisons économiques et ajustement des pensions de retraite en fonction de l'augmentation du salaire minimum garanti SMIG) ainsi que le phénomène de l'évasion sociale.

#### **- Caisse nationale de retraite et de prévoyance sociale:**

On note une amélioration par rapport aux années précédentes au niveau de l'équilibre entre charges et produits, et ce compte tenu des mesures prévues dans la loi n° 2019-37 du 30 avril 2019 relative à l'accroissement de l'âge de mise en retraite qui a induit la réduction du nombre des créations et l'augmentation des taux de cotisation de 3 points, ainsi que l'impact financier des augmentations générales des salaires des fonctionnaires publics et du secteur public.

#### **- Caisse nationale d'assurance maladie :**

On note que la CNAM a pu réaliser un taux d'équilibre avoisinant les 77,38% en l'année 2020, ce qui approche l'objectif fixé pour la même année. Quant au niveau du régime d'assurance maladie, le taux d'équilibre atteint en 2020 s'élève à 82,16%, dépassant l'objectif fixé pour la même année (84%).

#### **❖ indicateur 2.1.2:Taux de recouvrement des cotisations (caisse nationale de sécurité sociale- CNSS)**

**- Présentation de l'indicateur :** Cet indicateur a été fixé pour suivre l'objectif lié à l'amélioration des équilibres financiers caisse nationale de sécurité sociale, compte tenu du lien étroit entre le recouvrement et l'équilibre financier de la caisse.

**- Méthode de calcul de l'indicateur :** Cet indicateur est calculé comme suit :

## Nombre des employés déclarés (excepté les employés des entreprises concernés par les taxations d'office)

### Nombre de la population active (y compris les employés du secteur informel)

Cet indicateur vise également à évaluer le travail de la Caisse nationale de sécurité sociale pour polariser les employés des secteurs non structurés et améliorer la couverture sociale effective.

**- Source des données :** nationale de sécurité sociale

Indicateur	Unité	Réalisations 2018	Réalisations 2019(*)	Estimations 2020 (1)	Réalisations 2020 (2) (**)	Réalisations par rapport aux Prévisions 2020	Prévisions 2021	Prévisions 2022	
<b>Taux de recouvrement pour les trimestres en cours</b>									
Régime des employés agricoles	non %	% 91,5	% 92	% 92	% 88,6	%96.3	% 93	% 93	
Régime des ouvriers employés dans le secteur non agricole	non %	% 48,4	% 53,6	% 50	% 47,9	%95.8	% 52	% 55	
<b>Taux de recouvrement pour les trimestres passés</b>	%	%28,3	%20	%23	%19	%82.6	%24	%25	

(\*)Les réalisations de l'année 2019 ont été modifiées en fonction des valeurs finales de l'indicateur pour l'année concernée, qui nous ont été fournies par les services du programme de sécurité sociale. A noter que les données reçues de la part des caisses sociales pour l'année concernée sont considérées temporaires jusqu'à l'achèvement et l'approbation des états financiers des caisses.

(\*\*) données provisoires

On note une baisse au niveau des réalisations de l'année 2020 du taux de recouvrement pour les trimestres en cours et pour les trimestres passés par rapport à l'année 2019, et ce suite à la diminution des recettes au titre des adhésions de 3%.

La baisse des recettes est due aux répercussions de la propagation de la pandémie de Covid -19 et à ses effets négatifs sur les secteurs économiques, notamment le tourisme et les activités connexes, en raison de la perturbation de son activité et de son incapacité à remplir ses obligations envers les caisses.

## ❖ Objectifs stratégiques 2.2 : étendre la couverture sociale

### - indicateur 2.2.1: Taux de couverture sociale réelle

**- Présentation de l'indicateur** : cet indicateur vise à évaluer les interventions de la caisse nationale de sécurité sociale afin de polariser les employés des secteurs non structurés et d'améliorer la couverture sociale réelle.

**- Méthode de calcul de l'indicateur** : nombre des employés déclarés

**Nombre des employés déclarés (excepté les employés des entreprises concernés par les taxations d'office)**

---

**Nombre de la population active (y compris les employés du secteur informel)**

**- Source des données** : caisse nationale de sécurité sociale

Indicateur	Unité	Réalisations 2018	Réalisations 2019(*)	Estimations 2020 (1)	Réalisations 2020 (2) (**)	Réalisations par rapport aux Prévisions 2020	Prévisions 2021	Prévisions 2022
Régime des employés agricoles non	%	% 80,73	% 81,81	% 82,48	% 81,42	%98.71	% 83,37	% 84,27
Régime des employés agricoles	%	% 11,13	% 11,58	% 11,50	% 10,38	%90.26	% 11,69	% 11,88
Régime des employés dans le secteur agricole amélioré agricole	%	% 98,76	% 98,96	% 98,85	% 98,36	%99.5	% 98,90	% 98,95
Régime des ouvriers non employés dans le secteur non agricole	%	% 83,82	% 71,72	% 85,75	% 76,09	%88.73	% 86,73	% 87,72
Régime des ouvriers non employés dans le secteur agricole	%	% 83,44	% 88,49	% 84,27	% 82,46	%97.85	% 84,69	% 85,11
<b>Total</b>	%	<b>% 80,84</b>	<b>% 80,07</b>	<b>% 82,66</b>	<b>% 79,44</b>	<b>%96.1</b>	<b>% 83,57</b>	<b>% 84,5</b>

(\*)Les réalisations de l'année 2019 ont été modifiées en fonction des valeurs finales de l'indicateur pour l'année concernée, qui nous ont été fournies par les services du programme de sécurité sociale. A noter que les données reçues de la part des caisses sociales pour l'année concernée sont considérées temporaires jusqu'à l'achèvement et l'approbation des états financiers des caisses.



(\*\*) données provisoires: les données émanant des caisses sociales pour l'année budgétaire concernée sont considérées provisoires et ce jusqu'au date d'élaboration et approbation des états financiers des caisses.

On note une baisse au niveau de la couverture sociale dans le secteur privé pour l'année 2020 par rapport à l'année 2019 , ainsi qu'une non atteinte de l'objectif fixé , estimé à 82.66% du fait de la propagation de la pandémie de Covid-19 qui a engendré l'augmentation du taux de chômage contre la baisse des investissements directs dans de nombreux secteurs et la lenteur du croissance du nombre des postes d'emploi supplémentaires, en plus des licenciements des employés des entreprises pour raisons économiques et la croissance de le secteur parallèle, qui représente une part importante de l'économie tunisienne.

❖ **Objectifs stratégiques 2.3 : améliorer la qualité des services et son rapprochement des assurés sociaux**

**- indicateur 2.3.1: Les délais de remboursement et taux des dossiers traités dans les délais**

**- Présentation de l'indicateur :** cet indicateur vise le suivi de la qualité des services des caisses sociales dans le but de les améliorer et de les rapprocher des acteurs et réduire leurs délais.

**- Méthode de calcul de l'indicateur :** calcul des délais

(1) La période d'attente de l'assuré social à compter de la date d'ouverture du droit à la pension (2) Taux des dossiers traités dans les délais en comparaison par rapport au nombre total de dossiers

(2-1) : mode de calcul des délais : moins de 24 heures, un jour, deux jours ou trois jours

(2-2) : Le mois d'ouverture du droit, le mois de dépôt du dossier, ou le mois suivant le mois de dépôt du dossier

(2-3) : Le mois de dépôt du dossier ou le mois suivant le mois de dépôt du dossier

(2-4) : Le mois de dépôt du dossier ou le mois suivant le mois de dépôt du dossier

(3) Remboursement des frais de traitement des maladies lourdes ou chroniques, remboursement des frais de traitement des maladies accidentelles, remboursement des frais chirurgicaux, remboursement des frais d'accouchement, remboursement des frais de suivi de grossesse.

**- Source des données :** caisses sociales

Indicateur	Unité	Réalisations 2018	Réalisations 2019(*)	Estimations 2020 (1)	Réalisations 2020 (2) (**)	Réalisations par rapport aux estimations 2020	Estimations 2021	Estimations 2022
<b>Caisse nationale de sécurité sociale</b>								
Délais de versement des prestations au titre des pensions de vieillesse, d'invalidité et de survivants (1)	Jour	46	44	40	42	%105	38	35

<b>Caisse nationale de retraite et de prevoyance sociale (2)</b>								
Délais d'attribution de l'identifiant unique de la sécurité sociale aux nouvelles recrues (2-1)	%	% 87,8	% 85,5	% 92	% 76	%82.6	% 93,5	% 95
Delais de liquidation des dossiers de pensions de retraite (2-2)	%	% 98,3	% 98,1	% 99,1	% 97,2	%98.08	% 99,3	% 99,5
Delais de liquidation des dossiers de pensions de veuvage (2-3)	%	% 96,5	% 96,4	% 97,8	% 9,34	%95.5	% 98,1	% 98,5
Delais de liquidation des dossiers de pensions n provisoire (2-4) pour orphelins	%	% 81,6	% 85,7	% 83	% 80,7	%97.22	% 84	% 85
<b>Caisse nationale d'assurance maladie</b>								
Delais de remboursement des frais (3)	Jour	29,3	27.13	29	30.1	%103.79	25	21
<b>Delais de remboursement pour les prestataires de services de santé</b>								
Remboursement des honoraires des medecins	Jour	134,6	107	100	118	%118	95	90
Remboursement des pharmaciens	Jour	122	82	80	89	%111.25	75	70
Remboursement des Kinésithérapeutes	Jour	114,2	105	116	99	%85.34	114	111
<b>Délais de prise en charge des prestations soumises a l'accord préalable</b>								
Prise en charge des opérations chirurgicales soumises a l'accord préalable	Jour	11	11.9	11	11,5	%104.54	10	9
Transplantation rénale	Jour	23	37.9	35	37,3	%106.57	30	21
Greffe de moelle épinière	Jour	22	11.3	12	11,73	%97.75	11	10
Prise en charge des opérations chirurgicales du cœur et des artères et des radiographies des muscles cardiaques	Jour	13	13.23	7	14,14	%202	7	7
Désintégration des calculs rénaux	Jour	8	8.13	7	8,45	%120.71	7	7

Scanner, Diagnostic IRM	Jour	14	13.58	12	14,78	%123.16	10	7
Prise en charge des frais de matériel médical	Jour	De 5 a 49 j	De 5.38 a 51.9 j	De 5 a 50 j	De 5.64 a 54.07 j	j	De 5 a 47 j	De 5 a 45 j
Prise en charge des traitements par les eaux minérales	Jour	11	8.51	8	10,49	%131.12	7	7
Prise en charge des frais de kinésithérapie	Jour	19	17.71	15	16,88	%112.53	12	10

(\*)Les réalisations de l'année 2019 ont été modifiées en fonction des valeurs finales de l'indicateur pour l'année concernée, qui nous ont été fournies par les services du programme de sécurité sociale. À noter que les données reçues de la part des caisses sociales pour l'année concernée sont considérées temporaires jusqu'à l'achèvement et l'approbation des états financiers des caisses.

(\*\*) données provisoires: les données émanant des caisses sociales pour l'année budgétaire concernée sont considérées provisoires et ce jusqu'à la date d'élaboration et d'approbation des états financiers des caisses.

- Cet indicateur est considéré de nature spécifique puisqu'il s'agit d'un calcul de délais de prestation de services et le traitement des dossiers des assurés sociaux.

Pour les sous-indicateurs visant le calcul de délais ( unité : jour) la valeur élevée des réalisations par rapport aux estimations est considérée comme un indicateur négatif. Une réalisation supérieure à 100 % se traduit par une évolution négative de l'indicateur (tendance négative), alors qu'un taux de réalisation est considéré comme positif lorsqu'il est égal ou inférieur à 100 % (tendance positive).

#### - Caisse nationale de sécurité sociale:

Bien que la Caisse a enregistré une amélioration dans les délais de versement des retraites au cours de l'année 2020 grâce au renforcement de la décentralisation et au développement des méthodes de travail, ces résultats restent inférieurs à l'objectif fixé pour l'année 2020. Ceci est dû notamment à l'évolution du nombre de dossiers traités face à l'augmentation du nombre des départs à la retraite et en l'absence de nouveaux recrutements.

#### - Caisse nationale de retraite et de prévoyance sociale:

Les objectifs fixés en ce qui concerne les délais d'accès aux prestations n'ont pas été atteints, ceci est principalement dû au retard résultant de l'arrêt du cours normal du travail suite au confinement total dû à la pandémie "Covid-19".

#### - Caisse nationale d'assurance maladie :

Les objectifs fixés concernant les délais d'accès aux prestations du CNAM n'ont pas été atteints.

Les délais de remboursement des frais ont augmenté par rapport à l'année 2019 et sont restés en deçà de l'objectif fixé pour l'année 2020.

Quant aux délais liés au remboursement pour les prestataires de services pour l'année 2020, on note une augmentation des délais de remboursement des honoraires des médecins et des pharmaciens par rapport à ce qui avait été réalisé en 2019 et sont restés en deçà de l'objectif fixé pour l'année. 2020.

Ceci s'explique principalement par le manque de liquidité disponible en raison du retard des deux caisses de sécurité sociale (CNSS et CNRPS) dans le transfert de la part du CNAM des cotisations prélevées.

Quant aux délais de prise en charge des prestations soumises à un accord préalable, ils sont restés en deçà des objectifs fixés pour l'année 2020, malgré une amélioration des délais au niveau de certaines prestations par rapport à 2019.

## 2- Présentation de l'exécution du budget du programme:

- Les crédits du programme de sécurité sociale inscrits dans la loi de finances s'élèvent à **611.392 M.D** en engagement et en paiement, et à **1.008.392 M.D** dans la loi de finances complémentaire, soit une augmentation de **397.000 M.D** qui a été affectée en tant que dépenses d'interventions.

Le total des crédits payés du programme a atteint **1030.673 M.D** (avec un taux d'exécution de **102.21%**), ce qui entraîné le recours à un crédit complémentaire de **22.500 M.D** pour couvrir la différence. De ce fait le total des crédits alloués au programme a atteint **1030.892 M.D**.

Le total des dépenses payées au titre de rémunération ont atteint **611 M.D**, **26 M.D** au titre de dépenses de fonctionnement et **34 M.D** au titre de dépenses d'investissement.

La majorité des crédits payés ont été affectés à la partie interventions (**1030.021 M.D** soit un taux de **102.23%**)

Les crédits complémentaires estimés à **397.000 M.D** alloués au programme sécurité sociale ont été exploités pour soutenir certains lignes de dépenses d'interventions et ce comme suit :

- L'augmentation au niveau de l'activité 1 (pilotage et tutelle des caisses de sécurité sociale) :

\* **50 000 M.D** au titre de la contribution de l'Etat à la diversification des sources de financement des caisses de sécurité sociales

\* **60 000 M.D** au titre de majoration pour l'ajustement automatique des pensions de pensions minimales de retraite (moins de **180 D/mois**).

- L'augmentation au niveau de l'activité 3 (Gestion pour le compte de l'Etat des régimes spécifiques de sécurité sociale et certains mécanismes et interventions sociales) est due à :

\* Une augmentation de **87.000** dinars au titre de subvention directe à la caisse de retraite et de prévoyance sociale.

\* Une augmentation de **200.000** dinars au titre de subvention pour paiement des dettes de la Caisse Nationale de Retraite et de Prévoyance Sociale.

Malgré la forte augmentation des crédits d'interventions, les dépenses allouées au titre de contribution rectificatives (**32.499 M.D**) n'ont pas été suffisantes ce qui a abouti au recours à un crédit complémentaire de **22.500 M.D** pour couvrir le déficit estimé à **22.499 M.D** (total des crédits payés s'élève à **58.117 M.D**).

## Tableau n°5

### Exécution de budget du programme par rapport aux prévisions Répartition selon nature de la dépense

En 1000 Dinars

Dépenses		Prévisions 2020	Réalizations 2020	Exécution par rapport aux prévisions	
		LF complémentaire (1)		Montant (2)- (1)	Taux de réalisation% (2)/(1)
Dépenses rémunération	de C.Paiement	792	611	-181	77,14%
Dépenses fonctionnement	de C.Paiement	28	26	-2	92,85%
Dépenses d'intervention	C.Engagement	1007.522	1030.021	22.499	102.25%
	C.Paiement	1007.522	1030.021	22.499	100.25%
Dépenses d'investissement	C.Engagement	50	38	-12	76%
	C.Paiement	50	16	-34	%32
Dépenses opérations financières	C.Engagement				
	C.Paiement				
Total	C.Engagement	<b>1008.392</b>	<b>1030.695</b>	<b>22.303</b>	<b>102,21%</b>
	C.Paiement	<b>1030.892</b>	<b>1030.674</b>	<b>-219</b>	<b>99,97%</b>

\* Les Ressources Propres des Etablissements non inclus

Les dépenses d'interventions représentent la part la plus importante des dépenses du programme de sécurité sociale avec un taux de plus de 99%, et elles concernent spécifiquement les dépenses de contribution à la diversification des sources de financement des caisses de sécurité sociale issues de la cotisation sociale de solidarité et de l'ajustement automatique des pensions et la prise en charge par L'Etat de la contribution des employés au régime juridique de la sécurité sociale.

## Tableau n°6

### Exécution de budget du programme par rapport aux prévisions Répartition par Sous-programmes et Activités En 1000 Dinars

Sous-programmes	Activités	Prévisions 2020	Prévisions 2020	Réalizations 2020 (2)	Exécutions par rapport aux prévisions	
		LF Initiale	LF complémentaire (1)		Montant (2)-(1)	Taux de réalisation% (2)/(1)
Sous-programme n°1 : tutelle dans le domaine de la sécurité sociale et suivi des caisses sociales	<b>Activité n°1 :</b> pilotage et tutelle des caisses de sécurité sociale	484.683	594.683	594.466	-217	99,96%
	<b>Activité 2:</b> Gestion pour le compte de l'Etat de certains mécanismes et interventions sociales (CNSS)	10.350	10.350	6.839	-3.511	66,07%
	<b>Activité 3:</b> Gestion pour le compte de l'Etat des régimes spécifiques de sécurité sociale et certains mécanismes et interventions sociales (CNRPS)	115.639	425.139	428.649	3.510	100,83%
	<b>Activité 4:</b> Gestion pour le compte de l'Etat des régimes spécifiques de sécurité sociale (CNAM)	720	720	720	0	100%
	<b>Total</b>	<b>611.392</b>	<b>1030.892</b>	<b>1030.674</b>	<b>-219</b>	<b>99,98%</b>

\* Les Ressources Propres des Etablissements non inclus

L'activité 3 revête une grande importance et concerne les transferts octroyés principalement à la Caisse nationale de retraite et de la prévoyance sociale, au titre d'ajustement automatique des pensions et contribution à la diversification des sources de financement des caisses de sécurité sociale.

Les activités programmées dans le cadre du programme de sécurité sociale s'inscrivent dans une méthodologie qui incarne les priorités stratégiques du programme, à savoir :

- La préservation des équilibres financiers des régimes de sécurité sociale et la bonne gouvernance des caisses sociales.
- Consacrer une base nationale du socle social et œuvrer à la recherche de solutions structurelles pour le financement des régimes de sécurité sociale dans le cadre du partenariat avec les acteurs sociaux et ce dans le cadre de la mise en œuvre du contrat social, qui s'est appuyé par la mise en place du Conseil national du dialogue social
- Élargir la couverture sociale pour inclure tous les composantes de la société et ce a travers la polarisation du secteur parallèle
- Améliorer les prestations sociales et les services fournis aux assurés sociaux.

### **-Activité n°1 : pilotage et tutelle des caisses de sécurité sociale:**

Dans le cadre de l'activité de pilotage et tutelle des caisses de sécurité sociale et la mise en œuvre de la politique de l'État dans le domaine de la sécurité sociale, les services du programme sécurité sociale ont opté à soutenir les efforts des caisses sociales. A cet égard, les dépenses d'interventions destinées à financer la contribution de l'Etat a la diversification des sources de financement des caisses sociales et l'ajustement automatique des pensions de pensions minimales de retraite et représentent la grande part des dépenses de l'activité.

A cet égard, il y a eu :

- l'instauration d'une subvention de différence complémentaire au profit des titulaires de pensions auprès du CNSS et CNRPS , dont le montant mensuel est égal ou inférieur à 180 dinars
- l'attribution de subventions exceptionnelles et provisoires au titre d'arrêt provisoire d'activité suite à la mise en œuvre des mesures de mise en confinement total au profit des employés des entreprises et à certaines catégories de travailleurs pour leur propre compte, lésés par les répercussions engendrées par la mise en œuvre des mesures de mise en confinement total .
- Octroi aux entreprises directement ou indirectement lésées par les répercussions engendrées par la mise en œuvre des mesures de mise en confinement total du droit de report du paiement des contributions portées à la charges des employeurs dans le régime juridique de sécurité sociale, pour le deuxième trimestre de l'année 2020 et ce pour une durée de 3 mois et sans implication de pénalités de retard du suite à cet ajournement.
- Allocation de crédits financiers de l'ordre de 450 M.D imputé au budget de l'Etat pour l'année 2020 au titre de contribution sociale solidaire.
- Un écrit au Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Appui à l'Investissement pour inclure quelques propositions au niveau de la Loi de Finances pour l'année 2020 comme la création d'un compte spécial de trésorerie pour collecter les revenus réalisées de la contribution sociale solidaire et proposer l'adoption d'une amnistie fiscale intitulée les pénalités de retard accumulés sur CNRPS ainsi qu'une proposition de création d'un fonds d'apurement des dettes de sécurité sociale et la proposition de prise en charge via

le budget de l'État, des dettes des entreprises de transport nationales et régionales, dues au profit de la Caisse Nationale de Retraite et de Prévoyance Sociale et de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale,...

- Initier le développement d'une nouvelle stratégie pour recouvrement des dettes de caisses sociales.

**-Activité n°2/3 : Gestion pour le compte de l'Etat de certains mécanismes et interventions sociales (CNSS/ CNRPS):**

- Promulgation du décret gouvernemental n° 2020-19 du 9 janvier 2020 fixant les formules et modalités d'incitation des personnes à revenus instables à adhérer au régime fiscal et au régime de sécurité sociale, ainsi que les modalités et délais de transfert des cotisations sociales vers la Caisse nationale de sécurité sociale,

- Adoption un plan de communication pour diffuser la culture de la sécurité sociale basée sur un certain nombre d'éléments, dont l'organisation de journées de sensibilisation sur le terrain et la création d'équipes mobiles pour rapprocher les services, sensibiliser et inscrire sur place afin d'améliorer le taux de couverture sociale réel et attirer le secteur parallèle

- Mener des campagnes de contrôle conjointes entre les services de l'inspection du travail et la Caisse nationale de sécurité sociale pour localiser les atteintes constatées au niveau des conditions de travail de la main-d'œuvre féminine dans le secteur agricole

- Initier une revue des régimes de couverture sociale dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche et préparer une étude préliminaire à cet effet

- Renforcer le nombre des accords bilatéraux de sécurité sociale visant à protéger les droits sociaux des Tunisiens de l'étranger en signant des accords bilatéraux dans le domaine de la sécurité sociale ou en engageant des négociations sur un certain nombre d'entre eux (Québec, Grèce, Serbie, ....)

- Adopter l'expérience de la sécurité sociale mobile en acquérant et en équipant 3 bus et initier les travaux nécessaires pour l'acquisition de 8 bus supplémentaires, en coopération avec l'agence américaine, Millenium Challenge Corporation. Ces bus serviront de bureaux mobiles pouvant accéder aux régions éloignées pour rapprocher les services de la Caisse nationale de sécurité sociale et de la Caisse nationale d'assurance maladie des personnes concernées et ce afin de contribuer à étendre la couverture sociale.

**-Activité n°4 : Gestion pour le compte de l'Etat de certains mécanismes et interventions sociales (CNAM):**

La pandémie de Covid-19 a clairement affecté les activités des caisses sociales, notamment avec l'adoption de mesures exceptionnelles dans le cadre du confinement total, en plus de l'approbation des périodes d'arrêt de travail dans le cadre de mesures exceptionnelles, ce qui a affecté le respect des délais de prestation de services et du



traitement des dossiers des assurés sociaux. A cet effet, ont été effectués les travaux qui suivent :

- Renforcement de la décentralisation et de l'élément humain au niveau des centres régionaux et locaux, ainsi que la création des structures de services de sécurité sociale et ce dans le cadre de l'amélioration de la qualité des services et de leur rapprochement des assurés sociaux.

- Expérimentation d'un système d'échange électronique des données informatisées au niveau de certains hôpitaux publics (l'hôpital régional de Bizerte, l'hôpital Habib Thamar, l'Institut national de la nutrition,..) et l'initiation des travaux préparatifs nécessaires à la généralisation de cette expérience à tous les structures de santé publique et les prestataires de services de santé du secteur privé

- Préparation d'un projet d'arrêté gouvernemental relatif à l'échange électronique de données entre la Caisse nationale d'assurance maladie et les prestataires de services de santé et la carte intelligente de traitement.

**-Une description des défis, des difficultés et des mesures à prendre pour atteindre la performance du programme :**

<b><u>Indicateur de performance</u></b>	<b><u>Problèmes et lacunes</u></b>	<b><u>Mesures et activités suggérées</u></b>
<b><u>Taux d'équilibre entre les charges et les produits</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'impact de situations économiques et sociales exceptionnelles sur les équilibres financiers des caisses sociales, ce qui a conduit à l'aggravation de leurs dettes et à leurs nombreuses difficultés à faire face à leurs obligations.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuite des travaux liés à la révision globale des regimes de sécurité sociale</li> <li>- Recherche de nouvelles sources de financement pour les régimes de sécurité sociale               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Instauration d'un conseil supérieur de financement des régimes de sécurité sociale (similaire aux expériences comparatives) qui comprend dans ses membres des représentants des ministères concernés et des représentants des parties sociales et lui attribuer le droit de proposition, d'attribution, de suivi et de gouvernance dans le domaine du suivi des équilibres financiers et de la proposition de différentes sources de financement selon une vision nationale globale prenant en compte les grands équilibres financiers et les impératifs de partage équitable des charges sociales</li> </ul> </li> <li>- Proposition de création d'un compte de trésorerie sous l'intitulé «Diversification des sources de financement de la sécurité sociale » alimenté par les revenus de la contribution sociale solidaire et les autres ressources dans un cadre assurant la transparence des ressources</li> <li>- Proposer la création d'un fonds d'apurement des dettes sociales, (la caisse d'amortissement de la dette de la sécurité sociale) dont la mission consiste notamment</li> </ul>

	<p>- La nécessité de terminer les études techniques et les travaux liés à la mise en place d'un fonds d'assurance-perte d'emploi</p>	<p>à assainir les dettes des caisses sociales sur une longue durée (20 ou 30 ans) et dont le financement sera effectué via des ressources fiscales et ainsi qu'une allocation annuelle permanente du budget de l'Etat</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suggérer la création d'un compte spécial intitulée « emplois et travaux épuisants et insalubres » et ne pas imputer son coût financier au régime général de retraite du secteur public</li> <li>- Œuvrer au recouvrement des cotisations des caisses de sécurité sociale dues à la charge du budget de l'Etat et les établissements publics</li> <li>- Poursuivre les travaux liés au développement de la gouvernance des caisses conformément aux orientations du Bureau International du Travail et aux expériences réussies dans le secteur</li> <li>-Finalisation des études techniques et travaux liés à la mise en place d'un fond d'assurance-perte d'emploi</li> <li>-Renforcement du nombre des accords internationaux bilatéraux dans le domaine de la sécurité sociale visant à protéger les droits sociaux des Tunisiens à l'étranger.</li> </ul>
<p><b><u>Taux de recouvrement des cotisations</u></b></p>	<p>L'évasion sociale et la régularisation de nombreuses institutions économiques de leurs engagements envers les caisses sociales</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Élaborer un plan national de lutte contre l'évasion sociale et œuvrer à l'amélioration de la couverture sociale effective des différents systèmes de sécurité sociale, ainsi qu'attirer le secteur parallèle à travers le développement d'un cadre juridique approprié pour assurer l'implication volontaire des travailleurs du secteur parallèle dans les régimes de sécurité sociale, sur la base d'un plan chronologique souple</li> <li>- Soutenir et favoriser le recouvrement des créances des caisses sociales en réhabilitant le système législatif dans le domaine de la sécurité sociale pour le rendre compatible avec les changements sociaux et économiques, et en réorganisant les procédures suivies en matière de contrôle et de recouvrement, ainsi qu'en fournissant toute la logistique nécessaire pour atteindre l'efficacité souhaitée, en plus de consolider les services électroniques, notamment ceux liés à la déclaration et au paiement des contributions à distance</li> </ul>
<p><b><u>Taux de la couverture sociale réelle</u></b></p>	<p>L'extension du secteur informel et le manque de couverture sociale pour ses travailleurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Élaboration d'un plan national pour établir une culture de la sécurité sociale</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réhabilitation du système législatif dans le domaine de la sécurité sociale</li> <li>- Renforcement de la décentralisation de la gestion, ainsi qu'œuvrer à rapprocher les services des assurés sociaux en continuant à créer un des structures de sécurité sociale dans les regions qui manquent de bureaux régionaux et locaux et soutenir l'expérience de la sécurité sociale mobile</li> <li>- Poursuivre le développement des systèmes d'information des caisses et accroître leur efficacité et améliorer leur capacité à suivre les évolutions et la charge de travail</li> </ul>
<p><b><u>Les délais de remboursement et taux des dossiers traités dans les délais</u></b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La nécessité de réviser le regime d'assurance maladie en fonction de l'évolution des besoins des assurés sociaux et les évolutions de la situation sanitaire dans le pays</li> <li>- Difficultés au niveau des échanges de données entre les différentes parties prenantes (aux niveaux horizontal et vertical) et nécessité de renforcer la décentralisation de la gestion</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Révision du régime d'assurance maladie à travers une étude d'évaluation visant à établir un diagnostic global du système d'assurance maladie, notamment au regard des objectifs qui ont été fixés lors de sa création, des enjeux liés à l'état sanitaire du pays et de l'évolution des besoins des assurés sociaux</li> <li>- Généraliser le système d'échange électronique des données entre la Caisse nationale d'assurance maladie et les prestataires de services</li> </ul>

# Programme n°3 : Promotion sociale

Responsable du  
programme : M. Sami  
Balghith

1er juin 2020

## 1- Présentation et analyse des résultats de performance :

**-Objectif stratégique 3.1: Contribuer à la lutte contre la pauvreté et réduire l'exclusion des groupes marginalisés**

❖ **Indicateur 3.1.1 Taux d'intégration des personnes handicapées (inscrites dans les centres d'éducation spécialisée) (Annexe n°2)**

- **Définition de l'indicateur:** Cet indicateur vise à élever le niveau des services d'éducation, de réadaptation et de formation dispensés dans les centres d'éducation spécialisée pour favoriser l'intégration économique et sociale des enfants et des jeunes qui y sont inscrits.

- **Mode de calcul de l'indicateur :** Rapports des Divisions de la Promotion Sociale

- **Source d'information:** le programme de création de moyens de subsistance au profit des personnes handicapées capables de travailler.

Indicateur	Unité	Réalisations 2018	Réalisations 2019(*)	Estimations 2020 (1)	Réalisations 2020 (2) (**)	Réalisations par rapport aux estimations 2020	Estimations 2021	Estimations 2022
Le taux d'intégration des personnes handicapées (inscrites dans les centres d'éducation spécialisée)	%	23.78%	15%	14.8%	98.66%	16%	19.17%	17%

Un indicateur général et deux (02) sous-indicateurs ont été adoptés comme suit :

- **Indicateur général :**taux d'intégration économique et sociale des enfants et des personnes handicapées inscrits dans les centres d'éducation spécialisée.

\* **Sous-indicateur n°01** :taux de personnes handicapées parmi les diplômés des centres d'éducation spécialisé qui bénéficient du financement de projets accordés dans le cadre du Programme national de création de sources de revenu pour les personnes handicapées aptes au travail.

\* **Sous-indicateur n°02** :taux d'enfants pris en charge par des centres d'éducation spécialisée qui ont été intégrés dans la filière scolaire ordinaire.

Un taux de réalisation de **98,66%** a été enregistré pour l'année 2020 par rapport aux prévisions pour la même année, et cela est principalement dû aux repercussions de la pandémie de Corvid-19 et aux perturbations qu'elle a provoqué à tous les niveaux. La plupart des centres relevant de la tutelle de la mission des affaires sociales ont connu des difficultés au niveau du déroulement normal de leurs activités, en plus de la baisse de la participation da population concernée par leurs services et la difficulté de les attirer et d'assurer leur déplacement aux centres.

### **Objectif stratégique 3.2 :Contribuer à la réduction du taux d'analphabétisme général**

#### **❖ Indicateur 3.2.2, le taux général d'analphabétisme (Annexe n°3)**

- **Définition de l'indicateur** : Contribution à la réduction du taux général d'analphabétisme chez les femmes

- **Mode de calcul de l'indicateur** : le pourcentage d'élèves libérés de l'analphabétisme dans les différents centres d'éducation sociale (centres d'éducation des adultes) répartis sur l'ensemble du territoire de la République

- **Source d'information** : Unités régionales d'éducation des adultes (24 unités) dans les directions régionales des affaires sociales

Indicateur	Unité	Réalisations 2018	Réalisations 2019(*)	Estimations 2020 (1)	Réalisations 2020 (2) (**)	Réalisations par rapport aux estimations 2020	Estimations 2021	Estimations 2022
Le taux général d'analphabétisme	%	17.21%	17.8%	15.9%	17.62%	110.81%	15.7%	15.2%

## **Objectif stratégique 3.2 : Contribuer à la réduction du taux d'analphabétisme général**

### **❖ L'indicateur 2.2.3 est le taux d'analphabétisme chez les femmes**

**- Définition de l'indicateur :** Contribution à la réduction du taux d'analphabétisme des femmes

**- Mode de calcul de l'indicateur :** le pourcentage de femmes libérées de l'analphabétisme dans les différents centres d'éducation sociale (centres d'éducation des adultes) répartis sur tout le territoire de la République

**- Source d'information :** les unités régionales d'éducation des adultes (24 unités) dans les administrations régionales des affaires sociales.

Indicateur	Unité	Réalisations 2018	Réalisations 2019(*)	Estimations 2020 (1)	Réalisations 2020 (2) (**)	Réalisations par rapport aux Prévisions 2020	Prévisions 2021	Prévisions 2022
Le taux d'analphabétisme des femmes	%	24.1%	23.8%	23.4%	23.2%	99.14%	23.0%	22.7%

Une baisse a été enregistrée dans les taux de réalisation de l'indicateur « taux d'analphabétisme général », avec une amélioration relative de l'indicateur « taux d'analphabétisme des femmes », principalement due à l'adoption d'un confinement sanitaire globale et à la fermeture de tous les établissements d'enseignement et de formation depuis la mi-mars 2020, ce qui a conduit à l'échec de l'achèvement du programme scolaire et a considérablement affecté les résultats du niveau d'instruction.

Aussi, des taux de réalisation variables ont été atteints parmi les unités en ce qui concerne le pourcentage d'émancipation de l'analphabétisme en adoptant le mécanisme d'évaluation interne, allant d'un taux de libération de l'analphabétisme qui a dépassé 90% dans les gouvernorats de Tataouine, Kébili et El Kef, et un taux qui varie entre 30 et 50 % dans les gouvernerats de Sousse, Monastir, Kairouan, Jendouba, Nabeul et Manouba.

## **2- Présentation de l'exécution du budget programme :**

Les crédits du Programme de promotion sociale établis dans la loi de finances initiale s'élevaient à **906.245 DT** et la loi de finances complémentaire s'élevaient à **1536.245 DT**, soit une augmentation de **630.000 DT**.

- Les crédits payés s'élèvent à **1 541 118 MD**(soit un taux de réalisation de **100,32 %**), détaillés comme suit :

**\* Dépenses de Rémunération:**

- Crédits alloués **116,124 DT** - Crédits payés : **133,708 DT** (avec un taux de réalisation de **115,14%**) et pour couvrir le déficit de rémunération du personnel du programme aux niveaux central et régional, estimé à **17,584 DT**, un crédit complémentaire a été demandé, estimé à **17,050 DT**, et la partie manquante restante a été transférée des dépenses restantes de rémunération d' autres programmes .

L'augmentation du volume des charges de rémunération s'explique par la redistribution du nombre important d'agents de programme et les problèmes qui en découlent au niveau du système « INSAF », qui ont rendu difficile l'ajustement précis des estimations, d'autant plus que 2020 est la première année de mise en œuvre des exigences de la Loi organique du budget, notamment le contrôle du nombre total d'agents et la ratification. Cela doit s'ajouter à l'impact financier de l'augmentation des salaires du corps des travailleurs sociaux (la deuxième tranche est de **75,000 d**) et de l'impact financier de la promotion exceptionnelle d'une partie du personnel du programme.

**\* Dépenses de fonctionnement :**

- Crédits alloués **8,187 DT** - Crédits payés: **8,469 DT** (taux de réalisation de **103,44%**) avec une différence de plus de **281 DT** transférés d'autres programmes non exploités pour couvrir les dépenses du programme.

- Explique la différence dans l'augmentation des dépenses de fonctionnement du programme en couvrant les besoins résultant de la hausse des prix et du soutien de plusieurs institutions publiques sur lesquelles repose le programme.

**\* Dépenses d'interventions :**

La partie Interventions du Programme de promotion sociale représente la part la plus importante des crédits affectés à la mission, compte tenu du volume d'interventions sociales incluses dans cette section dans la mise en œuvre de la politique

La mission du programme est d'atteindre ses objectifs stratégiques à travers des programmes d'intervention pour la promotion sociale ou la promotion des personnes handicapées au niveau central et à travers les institutions et associations œuvrant dans le domaine social et les associations œuvrant dans le domaine des personnes handicapées et à travers d'autres structures tels que l'Union Tunisienne de Solidarité Sociale, le Centre International de Recherche, d'Etudes, de Documentation et de Formation sur le Handicap « Basma »...

- Les crédits pour les interventions prévues par la loi de finances s'élevaient à : **775,897 Md**, et par la loi de finances complémentaire, **1.405,897 MD**, soit une augmentation de **630,000 MD**, qui a été affectée pour une meilleure sensibilisation des catégories vulnérables et à faible revenu, et certaines employés des entreprises économiques et ce dans le cadre des mesures prises pour faire face au virus Corid-19.

\* L'augmentation au niveau de l'activité numéro 2 liée au décaissement de l'aide aux familles nécessiteuses et aux familles à faible revenu s'élève à **576,000 DT**, répartis comme suit :

1- Création d'une nouvelle article clause intitulée aide sociale exceptionnelle au profit des employés des entreprises économiques et de certains types de travailleurs indépendants (**170.000 DT**).

2- Augmentation des subventions accordées aux familles nécessiteuses, avec une augmentation de **384,000 DT** dinars pour atteindre **1.094,000 DT**, dont un montant (**326,805 DT**) a été transféré pour créer une nouvelle ligne budgétaire intitulée aides exceptionnelles au profit des catégories vulnérables pour faire face aux répercussions du covid-19.

3- Augmentation de **13.000,000 D** pour les aides affectées au programme de rentrée scolaire et universitaire

4- Augmentation des crédits du programme pour les travailleurs de chantiers dont l'âge dépasse 60 ans de **4.000,000 D**

5- Augmenter de **5.500,000 D** les crédits pour le transport terrestre gratuit au profit des enfants de familles nécessiteuses

\* Au niveau de l'activité 3 (partenariat avec des associations), l'augmentation totale s'élève à **53,500 DT** et se répartit comme suit :

1- **10,000 DT** au titre des crédits intitulés subventions au profit des associations d'aide aux personnes handicapées et d'éducation spécialisée

2- Augmentation de la subvention allouée au Centre d'assistance pour handicapés mentaux de la Manouba de **1,700 DT**

3- Augmenter de **500 DT** de la subvention au profit des tables permanentes de solidarité

4- Augmenter la subvention des centres pour les enfants en âge préscolaire, à **4 400 DT**

5- Promotion des interventions intitulées « Solidarité sociale » à **6.900 DT**

- La création d'une nouvelle ligne budgétaire au titre de programme spécifique pour l'assistance des catégories vulnérables d'un montant estimé à 30.000 MD pour soutenir les entreprises de travail social et les programmes de promotion des catégories à besoins spécifiques ainsi que la création des sources de revenus au profit des catégories vulnérables au décret-loi du chef du gouvernement n° 2020-30 du 10 juin 2020, portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 ».



- Les crédits d'interventions payées s'élèvent à : 1.394,506 DT (avec un taux de réalisation de 99,19 %) répartis comme suit :

\*Aides accordées aux familles nécessiteuses : **612,769 DT**

\* Subventions occasionnelles pour les catégories vulnérables pour faire face aux répercussions du virus Covid-19 : **326,780 DT** (atténuer les répercussions sociales de la lutte contre la propagation du virus « Covid-19 »)

Aide sociale au profit des employés d'entreprises économiques et de certains types de travailleurs Indépendants : **270,000 DT**

- Crédits transférés à l'Union Tunisienne de Solidarité Sociale pour la mise en œuvre de ses projets sociaux avec un total de crédits s'élevant à : **35,000 DT** (gestion du centre de prise en charge des handicapés mentaux de la Manouba - lutte contre les poches de pauvreté et amélioration des moyens de subsistance - gestion des centres de pré – scolarité, les tables permanates de solidarité -des interventions intitulées solidarité sociale. .. )

- Crédits transférés à l'Union tunisienne de solidarité sociale dans le cadre d'un partenariat pour la mise en œuvre du programme spécial à l'attention des catégories vulnérables, avec un crédit de **30,000 DT**

\* **Dépenses d'investissement :**

- Crédits alloués **6.037 DT** - Crédits payés : **4.503 DT**

(Un taux de réalisation de 74,59%), ce qui est un taux relativement peu faible, compte tenu des conditions sanitaires que connaît le pays depuis mars 2020 et de leur impact sur l'activité administrative et économique (procédures administratives retardées dans la réalisation des consultations et marchés publics - l'activité économique de certains entrepreneurs et ceux impliqués dans le domaine de l'aménagement et de la construction - la difficulté et la rareté de certains matériaux).

- constatation des reliquats des crédits pour la partie d'investissements, estimé à **1.534 DT**, principalement en raison de l'existence de problèmes de décaissement des crédits liés à la création d'un centre d'accueil et de réhabilitation des handicapés mentaux sans support familial à Gabès (**1.065 DT** non dépensé), ainsi qu'en raison de l'interruption de l'achèvement de certains travaux d'aménagement et de construction pendant la période de confinement général.

### **Tableau numéro 7 :**

#### **Exécution du budget programme pour l'année 2020 par rapport aux prévisions**

#### **Répartition selon la nature de la Dépense**

**Unité : mille dinars**

Dépenses			Prévisions 2020	Réalizations 2020	Exécution par rapport aux prévisions	
			LF complémentaire (1)		Montant (2)- (1)	Taux de réalisation% (2)/(1)
Dépenses de rémunération	de	C.Paiement	116.124	133.708	17.584	115.14%
Dépenses de fonctionnement	de	C.Paiement	8.187	8.469	281	103.44%
Dépenses d'interventions		C.Engagement	1.405.897	1.395.364	-10.533	99.25%
		C.Paiement	1.398.897	1.394.506	-11.391	99.68%
Dépenses d'investissement		C.Engagement	12.636	5.785	-6.851	45.78%
		C.Paiement	6.037	4.503	-1.534	74.59%
Dépenses des opérations financières		C.Engagement				
		C.Paiement				
Total		C.Engagement	<b>1.542.844</b>	<b>1.543.395</b>	<b>551</b>	<b>100.03%</b>
		C.Paiement	<b>1.536.245</b>	<b>1.541.185</b>	<b>4.940</b>	<b>100.32%</b>

**Tableau n° 8 :**  
**Exécution du budget 2020 par rapport aux prévisions**  
**Répartition selon les sous programmes et les activités**  
**(crédits de paiement)**

En Mille dinars

sous programmes	libellé activité	Prévision 2020 L.F (1)	Prévision 2020 L.F Règlementaire (1)	Réalisation 2020 (2)	Réalisation / prévision (2) - (1)	taux de réalisation % (2)/ (1) taux de réalisation %
<b>Sous-programme 1 : Promotion sociale (central)</b>	Activité n°1 : Pilotage, planification et contrôle dans le domaine de la promotion sociale	57.779	57.779	45.909	-11.870	79.45%
	Activité n°2 : Versement des aides aux familles	696.100	1.279.600	1.284.843	5.243	100.41%

	<b>nécessiteuses et à faible revenu</b>					
	<b>Activité n° 3 : Partenariat avec les associations</b>	67.600	121.100	102.819	-18.281	84.90%
	<b>Activité n°4 : Prise en charge et encadrement des groupes à besoins particuliers</b>	4.920	4.920	5.202	282	105.73%
	<b>Activité n°5 : Prise en charge et réadaptation des personnes handicapées</b>	3.853	3.853	3.886	33	100.85%
	<b>Activité n°6 : Éducation des adultes</b>	694	694	1.130	436	162.82%
<b>promotion sociale (Régional) : 24 sous-programmes</b>	<b>Activité 7 : Recherche sociale et suivi des groupes vulnérables</b>	5.778	5.778	66.276	60.498	1.147.04%
	<b>Activité n°8 : encadrement des personnes handicapées et les accompagner dans leur emploi</b>	62.522	62.522	31.122	-31.400	49.77%
	<b>total</b>	<b>906.245</b>	<b>1.536.245</b>	<b>1.541.185</b>	<b>4.940</b>	<b>100.32%</b>

\* Sans tenir compte des ressources propres des institutions.

(\*\*) Les dépenses effectuées au titre de l'activité numéro 7 ont connu une augmentation significative par rapport aux crédits de la loi de finances initiale (de 5,778 DT à 66,276 DT). Cette augmentation est justifiée par l'allocation de fonds dans les dépenses d'interventions habilitées à augmenter les ressources de subsistance pour les familles nécessiteuses et le transport terrestre gratuit pour les élèves et les étudiants de ces familles., et ce sont de nouvelles dépenses qui ont été transférés en fin d'exercice dans le cadre des crédits autorisés après avoir accompli les procédures nécessaires à leur décaissement.

Aussi, la différence importante des crédits réalisés par rapport à la loi de finances initiale provient des dépenses de rémunération qui ont été déléguées par tranches dans le cadre d'un transfert de crédits du sous-programme central vers les sous-programmes régionaux mis à jour en 2020, et comme dans le cadre d'un transfert de crédits du reste des programmes, étant donné que le programme de promotion sociale a connu une pénurie de crédits de dépenses de rémunération, et un travail sera fait pour éviter ces problèmes en revoyant la répartition des agents au niveau des programmes et sous-programmes, et en tenant compte de toutes les variables lors de l'ajustement des prévisions.

## **1. Activité n°1 : Pilotage, planification et contrôle dans le domaine de la promotion sociale**

Les crédits les plus importants de l'activité n°1 sont destinés au paiement des dépenses de rémunération et de fonctionnement des services de l'instance générale de la promotion sociale. Les interventions de l'instance sont marquées par le règlement des programmes et les interventions dans le domaine de la promotion sociale par la mise en oeuvre des textes réglementaires et législatifs pertinents en plus du suivi des progrès des différentes unités opérationnelles centrales et régionales (divisions de promotion sociales, Centres sociaux d'accueil et d'encadrement et centres œuvrant dans le domaine de l'encadrement des personnes handicapées) en concluant des contrats d'objectif et le suivi des rapports périodiques de l'activité.

## **2. Activité n°2: Versement des aides aux familles nécessiteuses et à faible revenus**

Le nombre total de crédits alloués à l'activité n°2 est représenté dans les dépenses d'interventions, qui sont les dépenses liées aux subventions affectées au profit des familles pauvres et à faible revenu. Les crédits sont accordés au niveau central (sous-programme numéro 1) et transféré à la Caisse nationale de sécurité sociale (acteur public du programme de sécurité sociale), Celui qui réalise le processus de décaissement à ceux qui y ont droit au niveau régional. Cette procédure est mise en oeuvre pour assurer plus facile la gestion et la décaissement plus rapide de ces transferts susmentionnés. Environ 266 000 familles bénéficient des aides sociales mentionnées (le nombre de bénéficiaires en juillet 2021 est estimé à 266,245 familles) inscrites au programme « **AMEN** » (loi organique n°2019-10 du 30 janvier 2019 relative à la création d'un programme « **AMEN** ») et des travaux sont également en cours (depuis la fin de l'année 2016) pour mettre à jour le registre de la pauvreté, qui définit le nombre de familles pauvres et à faible revenu, et il est prévu de terminer la mise à jour du registre à la fin de 2021 (enregistrement et mise à jour des données pour 900.000 familles), où le processus de recherche est accéléré et ce qui suit a été accompli à cet égard :

- Nombre de comptes exécutés : **854.473**
- Nombre de recherches sociales sur le terrain : **452, 868, soit 53%**
- Nombre de recherches sociales complétées par l'assistant social : **408, 879, soit 48%**

Dans le cadre de l'octroi aux familles pauvres et à faible revenus (notamment celles dont le soutien de famille sont des femmes) la possibilité de ressusciter des moyens de subsistance et ainsi de passer au stade de l'autonomisation économique (**1000 DT** pour l'année 2021) Les allocations d'aide dans le cadre de la programme de retour scolaire et universitaire et pour le transport gratuit des enfants de familles nécessiteuses dans le cadre du budget du programme pour l'année 2020 ont également été augmentés.

### **3. - Activité n°3 : Partenariat avec les Associations :**

Le total des crédits alloués à l'activité numéro 3 sont les dépenses d'interventions, c'est-à-dire les dépenses liées au financement public affecté au profit des associations œuvrant dans le domaine social et des personnes handicapées. A ce titre, les crédits ont été relevés au titre de bourses au profit d'associations de prise en charge des personnes handicapées et de l'éducation spécialisée de **10.000 DT** , en Outre l'affectation d'un crédit de **33,119 DT** intitulé bourses au profit d'associations d'aide aux personnes handicapées et d'éducation spécialisée. Dans le cadre du partenariat avec les associations et composantes de la société civile, il a été réalisé :

\* Création d'une unité de vie familiale en dehors de l'espace institutionnel qui accueille 04 enfants sans soutien familial et ayant un handicap léger (ce qui les empêche d'être inclus dans des contextes normaux d'intégration tels que l'adoption et le parrainage) qui résident à l'Institut National de protection de l'Enfance .

\* Signature d'une convention de partenariat entre l'instance générale de la promotion sociale, l'Institut national de protection de l'enfance, le Centre éducatif et social "Sanad" et l'"Association de psychologie et de santé", et cette convention définit le rôle de chacun dans l'intervention et suivi de l'unité de vie créée dans le cadre du projet.

\* Organisation de sessions de formation pour 23 intervenants sociaux pour soutenir et renforcer les capacités d'interventions sociales dans les centres de défense et d'intégration sociale, dans le cadre du projet de coopération « Ponts » pour prévenir l'extrémisme violent chez les enfants et les jeunes vulnérables et à risque de polarisation dans l'extrémisme violent,

\* Organisation de stages de formation au profit de 4 intervenants sociaux, dans le cadre de la coopération entre le ministère des Affaires sociales et le ministère de l'Éducation dans le domaine de la prévention de l'extrémisme violent sur le contenu des applications programmées préparées pour la prévention de l'extrémisme violent et de la haine discours.

### **4. Activité n°4 : Prise en charge et encadrement des groupes à besoins particuliers:**

Le total des crédits alloués à l'activité n°4 est représenté en subventions affectées aux établissements à caractère administratif soumis au contrôle de la Mission des Affaires sociales (centres de soins, d'encadrement et de défense sociale). Une nouvelle ligne a été créée dans le budget 2020 intitulé le programme spécial de prise en charge des groupes vulnérables pour un montant de 30,000 DT pour soutenir les institutions et programme du travail social pour l'avancement des groupes ayant des besoins spéciaux et la création de ressources de subsistance au profit des groupes vulnérables (décret du Premier ministre n° 2020-30 0 du 10 Juin 2020)

Aussi, au niveau de la performance du programme, un objectif opérationnel et un indicateur ont été inclus, visant à suivre les interventions de ces centres en suivant le

pourcentage d'enfants bénéficiant des services des centres de défense et d'intégration social.

À cet égard, ce qui suit a été accompli:

- Choisir le Centre de Défense et d'Intégration Sociale de Gabès comme centre modèle pour la concrétisation d'un projet dans le domaine de l'aide aux groupes vulnérables. A l'issue de l'étude, il a été convenu de : préparer le sous-sol du centre pour concentrer les mécanisme « Avec Vous » et construire une « annexe pour le mécanisme de la deuxième chance » « Go » et actuellement des travaux sont en cours sur les procédures de demande de propositions pour lancer le chantier (construction et préparation) et fixer le programme de formation et de qualification de l'équipe de travail au sein de ce site, sachant qu'il est prévu de démarrer les travaux au cours de l'année 2022. Le Ministère souhaite généraliser cette expérience et l'adopter comme un programme complémentaire aux objectifs pour lesquels il a créé le système des centres de défense et d'intégration social

- Participation à diverses sessions de travail et formations visant à diagnostiquer la réalité et les répercussions des violences faites aux femmes, notamment :

- Séances de travail, en coordination avec les membres de la Coordination Régionale de Lutte contre les Violences faites aux Femmes à El Kef, au gouvernorat d'El Kef et en présence de représentants du Ministère de la Femme, de la Famille et des Personnes Agées, sur l'axe de violence à l'égard des femmes à l'époque de la pandémie de Corona, qui vise à décrire la réalité et à diagnostiquer le phénomène.

- sessions de formation en coordination avec la Coordination régionale de lutte contre les violences faites aux femmes, sur l'axe « évaluation et suivi » et le développement de mécanismes et de procédures de collecte de données, de coordination et de suivi de l'engagement des femmes victimes de violences.

## **5. Activité n°5 : Prise en charge et réadaptation des personnes handicapées**

Le total des crédits alloués à l'activité n°5 est représenté en subventions affectées aux institutions à caractère administratif sous la tutelle de la Mission des Affaires sociales (centres d'encadrement pour les personnes handicapées). Afin de soutenir davantage ses interventions et de les attirer vers le groupe concerné.

Aussi, au niveau de la performance du programme, un objectif opérationnel et un indicateur ont été inclus qui visent à suivre les interventions dans ce domaine en suivant le taux d'inclusion sociale et économique des personnes handicapées aptes au travail. Il est prévu de développer et d'enrichir davantage cet indicateur en ajustant le concept et les niveaux d'inclusion et en adoptant d'autres dimensions ainsi le taux d'intégration des centres d'éducation spécialisée ou la création des moyens de subsistance pour les handicapés afin de financer des projets dont les crédits sont délégués au niveau des divisions de promotion sociale.

## **6. Activité n° 6 : Éducation des adultes**

Dans le cadre du renforcement des interventions en faveur des analphabètes, les services d'éducation des adultes ont entrepris les actions suivantes :

\* Compléter la mise à jour du projet de stratégie nationale d'alphabétisation, d'éducation des adultes et d'éducation non formelle, à la lumière des observations des secteurs (19 secteurs publics) et sa présentation au sein de l'atelier organisé à cet effet sous la tutelle du Ministre des Affaires sociales le 21 décembre 2020, et c'est une stratégie qui établit un partenariat entre les secteurs et organisations publics et privés Associations nationales et de la société civile pour lutter contre l'analphabétisme en Tunisie et garantir le droit des personnes analphabètes et des personnes ayant des capacités de lecture limitées à l'éducation, à la formation et à la réadaptation, et de lancer des micro-projets générateurs de revenus dans l'horizon d'assurer l'intégration sociale, économique, culturelle et politique des groupes ciblés par la stratégie dans une perspective de développement intégré.

Il est prévu au cours de l'année 2021 d'activer cette stratégie par l'approbation du gouvernement et sa traduction en programmes et plans entre les secteurs aux niveaux central, régional et local avec la participation de tous les secteurs publics et privés, des organisations nationales et des associations de la société civile concernées, en organisant ateliers qui rassemblent tous les secteurs concernés au niveau central et régional / Le local aboutit à la formation d'instances régionales nationales et intersectorielles pour concevoir, préparer et formuler les plans et programmes opérationnels de la stratégie.

\* Activer l'accord-cadre avec l'Agence tunisienne de formation et d'orientation agricole par la mise en place d'écoles de terrain pour les petits agriculteurs de gouvernement Manouba pour intégrer la formation aux métiers de l'agriculture à l'alphabétisation et à l'apprentissage de la vie.

## **7. Activité 7 : Recherche sociale et suivi des groupes vulnérables**

Le total des crédits alloués à l'activité 7 au niveau du sous-programme numéro 2 (promotion socio-régionale), et qui sont délégués au niveau des administrations régionales des affaires sociales pour financer les interventions des divisions de promotion sociales, et qui s'élevaient à 2, 298 MD au titre de l'aménagement et l'équipement des unités locales et des divisions de promotion sociales (Siliana, Kairouan). Ces interventions visent à améliorer le taux d'attraction des groupes concernés et à réhabiliter et élargir le réseau des structures régionales œuvrant dans le domaine social.

## **8. Activité n°8 : encadrement des personnes handicapées et les accompagner dans leur emploi**

Le nombre total de crédits alloués à l'activité 8 délégués aux divisions de la promotion sociale (un crédit de 3, 946 MDa été alloué dans le cadre du budget pour l'année 2020) en vue de :

- Fournir des moyens de subsistance aux personnes handicapées, grâce à la création de comités régionaux pour examiner les demandes de financement des projets susmentionnés et suivre le décaissement des fonds alloués à cet effet.

- Attribution d'instruments prothétiques

### **Une description des défis, des difficultés et des mesures à prendre pour atteindre la performance du programme**

<b>Indicateur de mesure de performance</b>	<b>Problèmes et lacunes</b>	<b>Mesures et activités suggérées</b>
<b>Taux d'inclusion des personnes handicapées</b>	Faiblesse des programmes visant à l'intégration sociale et économique des personnes handicapées	<p>* Achèvement de l'élaboration de la législation tunisienne dans le domaine des droits des personnes handicapées conformément à la Convention internationale des droits des personnes en situation de handicap et son protocole ci-joint</p> <p>* Soutenir la tendance à permettre aux familles pauvres et à faible revenu de générer des moyens de subsistance en renforçant le partenariat avec les associations travaillant sur le terrain et en fournissant des financements publics à leurs membres affectés au lancement de projets au profit de certains groupes vulnérables et marginalisés</p> <p>*œuvrer pour fournir les éléments d'inclusion économique, sociale et éducative des personnes handicapées inscrites dans les centres d'éducation spécialisée</p> <p>* Développer les capacités professionnelles et techniques des acteurs du domaine de la promotion des personnes handicapées (programme de relance des moyens de subsistance / placement familial / machines prothétiques et travail associatif..)</p> <p>* Mener des campagnes de sensibilisation à la mise en place du programme de caution familiale pour les personnes handicapées ayant perdu leur lien, dans le cadre de l'approche non institutionnelle des droits humains et de la mise à disposition d'un environnement familial naturel</p>
	Manque de données statistiques sur les personnes handicapées	* Etablissement d'une carte sur le handicap en Tunisie et la réalité des personnes handicapées conformément aux normes internationales adoptées en la matière



	Le manque de centres publics de l'autisme	* Programmer l'ouverture des centres publics de l'autisme et veiller à ce que l'information sociale soit assurée et l'attribution de programmes de soins et d'inclusion à leur profit
	Faible taux de couverture en prothèses souples pour l'insertion	* Augmenter le taux de couverture en prothèses souples pour l'insertion scolaire, sociale et économique tout en travaillant à améliorer leur qualité sur le marché tunisien
	Pénurie d'institutions d'hébergement pour personnes âgées handicapées sans accompagnement	* L'extension progressive de la mise en place d'hébergements pour personnes âgées handicapées sans accompagnement en créant 3 unités de vie supplémentaires (Ariana, Ben Arous, Beja ou Jendouba, Kasserine)
<b>Le taux d'analphabétisme</b>	<p>* L'adoption de l'approche de l'alphabétisation en Tunisie dépend d'un seul secteur (Ministère des Affaires sociales à travers le Centre national d'éducation des adultes)</p> <p>* Les programmes d'alphabétisation et d'éducation des adultes sont actuellement basés sur l'alphabétisation alphabétique et certains cours liés à la culture générale principalement, en plus du programme de compétences artisanales dans certains centres modèles et multi-compétences</p> <p>* L'absence de cohérence au niveau de la législation et les croisements entre le secteur de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes d'une part, et le secteur de l'éducation, le secteur de la formation professionnelle et le secteur du développement régional et local d'autre part</p>	<p>* Approbation du projet stratégie nationale pour l'alphabétisation, l'éducation des adultes et l'éducation non formelle</p> <p>* Achèvement de la rédaction du projet final de la loi d'orientation de l'éducation des adultes, qui a été adressée au Ministère de tutelle pour le soumettre à une vaste consultation sur les secteurs de l'éducation et de la formation en Tunisie</p> <p>* Lancement d'un système médiatique pour le suivi et l'évaluation des programmes d'alphabétisation et d'éducation des adultes et production d'un site Web pour le Centre national d'éducation des adultes</p> <p>*Préparation d'une plateforme numérique de compétences professionnelles dans des centres pilotes et multi-compétences pour l'éducation des adultes et organiser un atelier de formation sur celle-ci au profit des formateurs de compétences</p> <p>* Réalisation d'un guide de gestion administrative et financière du Centre national d'éducation des adultes et de la coordination régionale, et l'organisation d'ateliers de formation à distance au profit des responsables de coordination régionale d'éducation des adultes dans ce domaine</p> <p>* Lancement d'une évaluation du système d'alphabétisation et d'éducation des adultes par les secteurs partenaires</p> <p>* Lancement de la préparation d'un bilan par les partenaires du système d'alphabétisation et d'éducation des adultes en Tunisie (dans six États représentant les régions de la République tunisienne)</p>

		<p>* Réalisation d'une étude sur les opportunités d'intégration des jeunes dans l'économie numérique</p> <p>*Mise en œuvre du programme de coopération avec l'UNESCO relatif à la mise en place d'un système numérique de compétences professionnelles dans des centres pilotes et multi-compétences pour l'éducation des adultes</p> <p>* Organisation d'ateliers présentiels et à distance avec les responsables des coordinations régionales de l'éducation des adultes sur le manuel de procédures de gestion administrative et financière</p> <p><b>*La réalisation des programmes de coopération entre le ministère des Affaires sociales et l'Organisation internationale pour l'éducation des adultes (DVVI) pour l'année 2020 portait sur les axes suivants :</b></p> <p>1 - Mener une consultation et sélectionner une institution de recherche afin de préparer une vision pour le développement d'un système d'information pour le suivi et l'évaluation des programmes d'alphabétisation et d'éducation des adultes</p> <p>2 -Mener une consultation et sélectionner un institut de recherche pour préparer un système de restructuration du Centre national d'éducation des adultes en définissant les tâches et les contenus des sous-systèmes du Centre national d'éducation des adultes aux niveaux national, régional et local, formuler un projet interne pour le Centre national d'éducation des adultes, en préparant un manuel de procédures techniques, administratives et financières pour le centre et en identifiant les besoins dans le domaine de la formation pour renforcer les capacités des différents types d'acteurs dans le domaine de l'éducation des adultes dans le Centre national d'éducation des adultes au niveau national et régional.</p> <p>3- Réalisation d'une consultation et sélection d'un organisme de recherche pour réaliser une étude sur les possibilités d'intégration des jeunes en difficulté de lecture dans les filières de formation professionnelle à l'utilisation des médias numériques.</p> <p>4 - Elaboration d'un programme de plaidoyer et de communication sur l'activation de la stratégie nationale d'éradication de l'analphabétisme et de l'éducation des adultes.</p>
--	--	---

		<p>5- Lancement d'une expérimentation pilote de champs écoles pour petits agriculteurs en coopération avec l'Agence Tunisienne de Formation et de Formation Agricoles de la Manouba.</p> <p>*Renforcement des ressources humaines du Centre national d'éducation des adultes, au niveau central et régional, pour couvrir ses besoins en ressources humaines conformément à la structure du centre édictée dans Décret gouvernemental n°2019-876 du 15 août 2019 portant création du Centre national d'éducation des adultes et réglementant son contenu et son organisation</p> <p>*Renforcement du parc auto du Centre national d'éducation des adultes, au niveau central et régional, par le changement progressif des voitures administratives, dont la plupart ont été acquises en 2000 et 2001.</p>
--	--	--

## Programme n°3 : Programme migration et des tunisiens à l'étranger

**Responsable du  
programme : M. Samir  
Mselmani**

**N ° 735 du 7 juin 2019**

### I - Présentation et analyse des résultats de performance :

**- Objectif stratégique 4.1 : Renforcer la contribution des tunisiens à l'étranger aux efforts de développement.**

❖ **L'Indicateur 4.1.1 Pourcentage de projets d'investissement financés par des tunisiens à l'étranger**

**- Définition de l'indicateur** : Mettre en place des mécanismes de soutien aux tunisiens à l'étranger en vue de financer des projets d'investissements en Tunisie.

**- Méthode de calcul de l'indicateur** : Les projets financés par les Tunisiens à l'étranger, par rapport au total des projets d'investissement.

**- Données de base pour le calcul de l'indicateur** : Données statistiques disponibles auprès de l'Agence de Promotion de l'Industrie et de l'Innovation, l'Agence de Promotion des Investissements Agricoles. l'Union Tunisienne de l'Industrie du Commerce et de l'Artisanat, la Banque Centrale ...

Indicateur	Unité	Réalisations 2018	Réalisations 2019	Prévisions 2020 (1)	Réalisations 2020 (2)	Réalisations par rapport aux Prévisions 2020	Prévisions 2021	Prévisions 2022
<b>Le pourcentage des projets financés par les Tunisiens à l'étranger</b>	%	5,1%	8,1%	9%	7,7%	85,55%	10%	12%

Les projets financés par les Tunisiens à l'étranger dans les domaines de l'industrie, les services et l'agriculture estimés à 76.205.461 DT sont calculés par rapport au total des investissements au niveau national estimés à 989.675 DT avec un pourcentage de 7,7% ( les transferts financiers ne sont pas inclus pour déterminer ce pourcentage ) .

L'Epidémie de Corona a entraîné des effets négatifs et une contraction de l'activité économique nationale en 2020.

Dans le même contexte, la pandémie a entraîné en 2020 une baisse marquée des investissements directs de la communauté tunisienne résidant à l'étranger à l'intérieur du territoire ( taux de réalisation était d'environ 7,7% contre des prévisions de 9% ) soit une baisse de 15,5%.

Les transferts financiers des tunisiens à l'étranger destinés à l'investissement sont insuffisants malgré l'existence des différentes incitations.

La répartition de la contribution des tunisiens à l'étranger est comme suit :

<b>Nature de contribution</b>	<b>Taux/valeur (MD)</b>
Investissements directs	76 .205
Transferts financiers	6537.8
Transferts en nature	
<b>Valeur totale</b>	<b>6614.005</b>

**- Objectif stratégique 4.2 : Renforcer les relations avec les tunisiens à l'étranger**

**❖ L'Indicateur 4.2.1 taux de satisfaction des Tunisiens résidant à l'étranger et jouissant des services des centres sociaux et culturels**

**- Définition de l'indicateur** : Cet indicateur recense le degré de satisfaction des Tunisiens à l'étranger des différentes tranches d'âge ayant trait aux services fournis dans les centres.

**-Méthode de calcul de l'indicateur** : Sur la base des rapports mensuels et annuels que communiquent les attachés sociaux et les responsables des centres sociaux et culturels à l'étranger, les services de l'Office des Tunisiens à l'Etranger vont préparer des fiches qui seront envoyées aux superviseurs des centres en vue de leur remplissage par les visiteurs afin de recueillir leurs commentaires et évaluations des activités disponibles (à partir du quatrième trimestre 2020).

**- Données de base pour le calcul de l'indicateur : Office des Tunisiens à l'Etranger (OTE)**

Indicateur	Unit é	Réalisations 2018	Réalisations 2019	Estimations 2020 (1)	Réalisations 2020 (2)	Réalisations par rapport aux estimations 2020	Estimations 2021	Estimations 2022
taux de satisfaction des Tunisiens résidant à l'étranger et jouissant des services des centres sociaux et culturels	%	50%	60%	65%	40%	61,53%	70%	75%

Les répercussions directes et indirectes de la pandémie de Corona ont affecté négativement le nombre de personnes venant aux activités des centres socio-culturels au cours de l'année 2020, notamment avec l'adoption de nombreuses mesures circonstancielles et exceptionnelles, y compris la quarantaine complète adoptée par la plupart des pays pour des périodes variables.

Les activités estivales prévues n'ont pas été organisées au cours de l'année 2020, et ont été remplacées par des manifestations par des moyens de communication à distance, compte tenu du fait que la plupart des parties de la communauté ont dû annuler le retour saisonnier au pays en raison du déclenchement de cette épidémie.

On a enregistré un taux de satisfaction de 40% en 2020 contre des prévisions de 65%, cela s'explique par les facteurs suivants :

- La tendance des activités a considérablement diminué dans la plupart des centres socio-culturels en raison des répercussions de la pandémie de Corona,

- Ne pas mettre en place de bonnes perceptions du développement des centres socio-culturels afin de répondre aux attentes des différentes tranches de la communauté,

- Non révision de la méthodologie du Programme de langue arabe et de l'adoption de la méthode d'enseignement de cette langue à distance en raison du déclenchement pandémie de Corona,

- Non remplacement des 7 attachés sociaux chargés de nombreux centres socio-culturels à l'étranger qui ont achevé leurs missions ( comme mentionné dans le tableau de répartition des attachés sociaux ) Ce qui a eu un impact négatif sur le niveau

d'activité et l'encadrement de certains centres au cours du second semestre de l'année citée.

## **2 – Présentation de l'exécution du budget du programme :**

- Les crédits du programme migration et des tunisiens à l'étranger inscrits dans la loi de finances initiale et complémentaire sont de **27.471 mille dinars** , les crédits payés ont atteint **28.285 mille dinars** avec un taux de réalisation de **102,96%** , l'excédent a été couvert via la demande d'un crédit complémentaire pour les dépenses d'intervention de 2.000 mille dinars qui a été transféré à la Tunisair comme subvention de l'état pour la réduction des prix de billets d'avion au profit de la communauté tunisienne résidant à l'étranger pour les encourager à rentrer en tunisie .

### **\* Les dépenses de rémunération :**

- crédits inscrits **22.470 mille dinars** - crédits payés **22.124** ( soit un taux d'exécution de **98,46%**)

- le reste enregistré concerne la subvention attribuée au titre de rémunération au profit du Conseil national des Tunisiens résidant à l'Etranger d'un montant de **300 mille dinars** et dont son activité n'a pas été déclarée.

### **\* Les dépenses de fonctionnement :**

- crédits inscrits 3.191 mille dinars - crédits payés **2.584** ( soit un taux de réalisation de **80,97%**)

- le reste enregistré concerne la subvention attribuée au titre de fonctionnement au profit du Conseil national des Tunisiens résidant à l'Etranger d'un montant de 600 mille dinars et dont son activité n'a pas été déclarée.

### **\* Les dépenses d'intervention :**

- crédits inscrits **1.810 mille dinars** - crédits payés **3.578 mille dinars** ( soit un taux de réalisation de **197,67%**) avec un excédent de **1.768 mille dinars** qui a été couvert par un crédit supplémentaire au titre de subvention de l'état dans la réduction des prix de billets d'avion au profit de la communauté tunisienne résidant à l'étranger .

**Tableau n°9****Exécution de budget du programme par rapport aux prévisions  
Répartition selon nature de la dépense**

En 1000 Dinars

Dépenses		Prévisions 2020	Réalizations 2020	Exécution par rapport aux prévisions	
		LF complémentaire (1)		Montant (2)- (1)	Taux de réalisation% (2)/(1)
Dépenses de rémunération	C.Paiement	22.470	22.124	-346	98,46%
Dépenses de fonctionnement	C.Paiement	3.191	2.584	-607	80,97%
Dépenses d'interventions	C.Engagement	1.810	3.578	1.768	197,67%
	C.Paiement	1.810	3.578	1.768	197,67%
Dépenses d'investissement	C.Engagement	-	-	-	-
	C.Paiement	-	-	-	-
Dépenses des opérations financières	C.Engagement				
	C.Paiement				
Total	C.Engagement	<b>27.471</b>	<b>29.160</b>	<b>1.689</b>	<b>106,14%</b>
	C.Paiement	<b>27.471</b>	<b>28.285</b>	<b>814</b>	<b>102,96%</b>

\* Les Ressources Propres des Etablissements non inclus



## **Tableau n°10**

### **Exécution de budget du programme par rapport aux prévisions Répartition par Sous-programmes et Activités**

En 1000 Dinars

Sous-programmes	Activités	Prévisions 2020	Prévisions 2020	Réalizations 2020 (2)	Exécutions par rapport aux prévisions	
		LF Initiale	LF complémentaire (1)		Montant (2)- (1)	Taux de réalisation% (2)/(1)
Sous-programme n°1 : Relation avec les tunisiens à l'étranger	<b>Activité n°1 :</b> Pilotage et supervision dans le domaine de la migration et des Tunisiens à l'Etranger	2.081	2.081	1.832	-249	88,03%
	<b>Activité 2:</b> Recherche dans le domaine de la migration	100	100	263	163	262,85%
	<b>Activité 3:</b> Assistance dans le domaine de la migration	25.290	25.290	26.190	900	103,55%
	<b>Total</b>	<b>27.471</b>	<b>27.471</b>	<b>28.285</b>	<b>814</b>	<b>102,96%</b>

\* Les Ressources Propres des Etablissements non inclus

Les activités programmées dans le cadre du programme de migration et des tunisiens à l'étranger s'intègrent dans les priorités stratégiques du programme traduites par :

- ✓ L'implication des résidents à l'étranger dans les efforts de développement au niveau national à travers leur mobilisation pour participer aux projets d'investissement et l'augmentation des transferts de devises ce qui contribuerait à consolider les réserves en devises et à la redynamisation de l'activité économique.
- ✓ Renforcer le lien avec les tunisiens à l'étranger et leur mobiliser davantage pour participer aux différentes manifestations et activités présentées par le réseau des

centres culturels et sociaux et en veillant à renforcer les structures intervenantes au niveau des pays de résidence et à développer qualitativement leurs activités.

### **1- Activité n°1 : Pilotage et supervision dans le domaine de la migration et des Tunisiens à l'Etranger :**

Dans le cadre de consolider les mécanismes de supervision et de direction, les services de la migration a entrepris les activités suivantes :

- Suivi l'exécution des différentes conventions bilatérales et multilatérales dans le domaine de la migration notamment la déclaration de partenariat pour la mobilité conclue avec l'Union européenne en mars 2014 en vue de faciliter la circulation des personnes entre les parties et de promouvoir une action commune sur les flux migratoires par le biais de la simplification des procédures de visa .

-Renforcement de la coopération avec les diverses organisations internationales actives dans le domaine de la migration vers une plus grande intégration de la migration dans le développement aux niveaux national, régional et local et encourager les résidents à l'étranger à y contribuer .

### **2- Activité n°2 : Recherche dans le domaine de la migration :**

A travers les crédits alloués à l'activité 2 au titre de la subvention de l'état au profit de l'Observatoire Nationale de la Migration (ONM), le rôle de l'Observatoire a été renforcé par la création d'une base de données nationale sur les migrations à partir des résultats de l'enquête nationale sur les migrations internationales en Tunisie « Tunisia-hims » réalisée sous la tutelle de l'ONM allant du mois de juillet 2020 jusqu'à fin octobre 2021 avec la collaboration de l'INS et qui vise également à renforcer le système d'information sur les migrations en Tunisie afin qu'il puisse constituer un mécanisme essentiel pour la préparation, la mise en œuvre et le suivi des stratégies nationales en matière de migration.

### **3- Activité n°3 : Encadrement dans le domaine de la migration et des tunisiens à l'étranger :**

Afin de consolider l'encadrement de la communauté tunisienne résidant à l'étranger et augmenter le taux de satisfaction des bénéficiaires des services des centres sociaux et cultures, il a été réalisé ce qui suit :

- Elaboration d'un plan d'action en coordination avec l'Office des Tunisiens à l'Etranger ( Direction de l'Encadrement des Attachés Sociaux et la Direction de la famille ) pour numériser la méthode d'obtention des données sur la satisfaction des bénéficiaires des services des centres socioculturels . Dans ce contexte, les responsables desdits centres seront appelés à développer les réseaux sociaux créés en vue d'inclure et valoriser l'aspect interactif avec les visiteurs afin de suivre leurs observations et mesurer le taux de satisfaction d'une façon objective et précise.

- Réactualisation de l'organigramme de l'OTE et ses fonctions afin de renforcer ses interventions dans tous les endroits de de résidence des tunisiens à l'étranger en déplaçant progressivement le poids de son activité vers l'extérieur.

- Développer les capacités des attachés sociaux pour suivre le rythme des changements dans la composition de la communauté tunisienne à l'étranger à travers la création d'une plateforme pour la formation et le recyclage à distance.

- Programmation des séminaires nationaux et régionaux sur l'investissement

( qui ont été réalisé à distance afin de se prémunir des conséquences de la pandémie ) .

- Concentrer le mécanisme d'intégration « Tounesna » à l'OTE et ce dans trois bureaux régionaux pilotes à l'administration centrale à Tunis, la délégation régionale à Sfax et la délégation régionale à Médenine dans le but de simplifier l'intégration économique et sociale des immigrés rapatriés volontaires des États de l'UE participant au mécanisme.

- Organisation du salon virtuel annuel sur les services administratifs orientés pour les tunisiens à l'étranger avec la participation des établissements administratifs et bancaires en relation.

- Mise en place d'une plateforme pour les compétences et les associations tunisiennes à l'étranger munie d'une base de données qui sera mise à jour périodiquement .

- Établissement d'un ensemble de privilèges fiscaux pour les tunisiens à l'étranger dans le cadre des investissements et des transferts financiers dans la Tunisie ( Loi de Finances 2020)

- Mise en place d'une plateforme destinée à l'enseignement de la langue arabe au profit des nouvelles générations de la migration et qui a débuté en été 2020 vue que la plupart des parties de la communauté ont dû annuler le retour saisonnier au pays en raison du déclenchement de cette épidémie.

### 3 - Description des défis, des difficultés et les mesures à prendre pour atteindre la performance du programme :

Indicateur de performance	Difficultés et problématiques	Mesures et activités proposées
<b>Le pourcentage des projets financés par les Tunisiens à l'étranger</b>	<p>- Le retard pour l'approbation du projet de Stratégie nationale pour la migration qui constitue un cadre de référence pour la bonne gouvernance dans le domaine de la migration.</p> <p>- l'Apparition des problématiques juridiques qui</p>	<p>-Accélérer l'approbation du gouvernement du projet de la stratégie, en tenant compte des nouveaux changements dans le domaine de la migration et de l'asile à l'échelle nationale, régionale et internationale.</p>

	<p>a entravé l'installation du Conseil National des résidents tunisiens à l'étranger ce qui exige la révision de certains articles de la loi y afférente ( loi n°68-2016 datant du 03 aout 2016 )</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmenter le budget du programme de la migration et des tunisiens à l'étranger et surtout le budget de l'office des tunisiens à l'étranger pour couvrir le déficit enregistré de son budget .</li> <li>- déplacer progressivement le poids de l'activité de l'OTE de l'intérieur vers les pays de résidence des tunisiens à l'étranger ce qui nécessite la consolidation de l'encadrement extérieur</li> <li>- Renforcer et mettre en vigueur le contenu des accords bilatéraux et multilatéraux avec l'Union européenne et les développer notamment en ce qui concerne la promotion d'une migration légale et la simplification des procédures de circulation avec ces pays, d'une manière globale et équilibrée qui tient compte des facteurs économiques, sociaux et culturels de la migration .</li> </ul>
<p><b>taux de satisfaction des Tunisiens résidant à l'étranger et jouissant des services des centres sociaux et culturels</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Faible demande pour les activités des centres socioculturels, compte tenu de la transformation structurelle de la communauté tunisienne résidente à l'étranger, qui n'a pas été traitée et prise en compte de manière adéquate (émergence des migrations de troisième et quatrième génération – migration des compétences et des étudiants – la femme migrante)</li> <li>- Manque des ressources humaines et matérielles mises à la disposition de l'OTE en outre le non remplacement des attachés</li> </ul>	<p>Activer le rôle des centres socioculturels à l'étranger pour maintenir le lien avec les divers composants de la communauté à travers la révision des programmes et les procédures de travail et mettre les ressources humaines et financières nécessaires aux activités.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place une stratégie de communication visant à leur communiquer l'information de façon claire, simplifiée et exacte, ainsi qu'à instaurer des espaces de dialogue avec les nouvelles générations de la migration.</li> </ul>

	<p>sociaux chargés de nombreux centres socio-culturels et qui ont achevé leurs missions en été 2020.</p>	<p>- Conclure des contrats objectifs entre l'OTE et les attachés sociaux et les directeurs des Centres socioculturels afin de maîtriser les activités et les interventions orientés au tunisiens à l'étranger et qui tiennent compte de la spécificité du pays d'adoption lors de la fixation des objectifs à réaliser et fournir les moyens nécessaires à la disposition des attachés sociaux et des directeurs des centres sociaux et culturels.</p> <p>- Promouvoir le rôle et les capacités des attachés sociaux d'une manière adaptée aux besoins et aux attentes de la communauté tunisienne dans les différents pays de résidence.</p>
--	--	---

## Programme5: Appui et pilotage

Responsable du programme:  
Mr: Mohamed Ben Youchaa

à partir du  
01/10/2020

### 1- Présentation et analyse des résultats de performance

**Objectif stratégique 9.1: la maîtrise des dépenses de rémunération**

**L'indicateur 9.1.1: Taux d'efficacité de la gestion prévisionnelle des dépenses de rémunération (réalisé / inscrit) = A**

- **Définition de l'indicateur** : la Gouvernance des ressources humaines et bonne gestion des dépenses allouées au rémunération.
- **Méthode de calcul de l'indicateur**

*Dépenses de rémunération inscrites dans la loi initiale du budget*

**A=**

*Dépenses de rémunération réalisée*

- **Source de l'information** : le système d'information "ADEB"

Indicateur	Unité de mesure	Réalisation 2018	Réalisation 2019(*)	Prévision 2020	Réalisation 2020	Réalisation 2020 / Prévision 2020	Prévision 2021	Prévision 2022
A	%	97.22%	106.45%	97.6%	105.89%	108.49%	97.8%	98%

**A = Taux d'efficacité de la gestion prévisionnelle des dépenses de rémunération (réalisé / inscrit) (indicateur cumulatif)**

Lorsqu'un taux de réalisation supérieur à 100 % se traduit par une évolution négative de l'indicateur (**tendance négative**), alors qu'un taux de réalisation est considéré comme positif lorsqu'il est égal ou inférieur à 100 % (tendance positive).

En 2020, Taux d'efficacité de la gestion prévisionnelle des dépenses de rémunération=105.89% tandis que les crédits réalisés au titre des dépenses de rémunération s'élevaient à 217.750 398 MD, soit un écart de 12 120,398 MD, équivalant à un taux de majoration de 6 %. Cette augmentation est due à plusieurs raisons dont les plus importantes sont :

- Un déséquilibre dans les crédits inscrits entre les programmes (un reste au niveau programme appui et pilotage, et manque dans le programme de promotion sociale...)
- Jusqu'au maintenant, on n'est pas arrivé à implémenter un système d'information qui permet d'ajuster les besoins en ressources humaines selon les catégories, les grades, les programmes, les départements et les activités avec précision ce qui nous oblige à utiliser des tableaux Excel, qui donnent des estimations inexactes lors de l'ajustement des prévisions des dépenses selon des méthodes scientifiques.
- Ne pas préparer de fiche de poste pour les agents, qui est un point de départ pour préparer un manuel de procédures pour déterminer le périmètre d'intervention pour chaque service et chaque agent.
- Bien que les répartitions des agents selon les catégories, les corps et les programmes aient été mises à jour, cette répartition ne tient pas compte du travail réel des agents selon les programmes, sous-programmes et activités, ce qui affecte la validité des estimations dans les programmes.

### **Objectif stratégique 9.2: Efficacité du programme pilotage**

#### **L'indicateur 9.2.1: Taille du budget programme appui et pilotage par rapport au budget de la mission=**

- **Définition de l'indicateur** : la gouvernance des ressources disponibles, la bonne affectation de dépenses allouées et la rationalisation des dépenses
- **Mode de calcul de l'indicateur** : calcul des dépenses du programme par rapport aux crédits de la mission
- **Source d'information** : système « Adab »

Indicateur	Unité de mesure	Réalisation 2018	Réalisation 2019(*)	Prévision 2020 (1)	Réalisation 2020 (2)	Réalisation 2020 / Prévision 2020	Prévision 2021	Prévision 2022
<b>B</b>	%	3.45%	%2.84	3.3%	2.08%	63.03%	3.2%	3%

La taille du budget du programme pilotage et appui par rapport au budget de la mission a diminué à cause de l'augmentation du budget de la mission dans la loi réglementaire de finances qui est de 63 % par rapport à la loi de finances initiale, et cette augmentation a concerné à la sécurité sociale et au programmes de promotion sociale et donc la diminution de la taille du programme d'appui et pilotage est une diminution temporaire pour l'allocation des crédits importants pour réduire les répercussion du virus « Corona-19 » sur les familles vulnérables et l'assistance des entreprises économiques touchées par la pandémie.

## 2- Présentation de l'exécution du budget programme :

- Dans la loi de finances initiale, les crédits du programme pilotage et appui ont atteint à **83 765 MD** en engagement et **63 159 MD** en paiement, et les crédits payés s'élevaient à **55 713 MD**, avec un taux de réalisation estimé à **88,21%** répartis comme suit :

### ❖ Dépenses de rémunération :

Crédit inscrit = **45.956 MD** ; crédit payé = **41.508 MD**;

→ Taux de réalisation **90.32%**

Cet écart s'explique par la redistribution des personnels du programme, l'entrée en vigueur du programme de préretraite, et le départ d'un nombre important des personnels, qui s'est traduit par l'enregistrement des reliquats au niveau des dépenses de rémunération.

Ces restes sont transférés au programme promotion sociale pour couvrir les dépenses de rémunération de ce programme.

### ❖ Dépenses de fonctionnement :

Crédit inscrit = **5.816 MD** ; crédit payé = **5.748 MD** ;

→ Taux de réalisation = **98.83 %**

Il s'agit d'un pourcentage acceptable, malgré l'enregistrement de certains reliquats causés par des difficultés de l'exécution liées à la propagation de la pandémie "Covid-19".

### ❖ Dépenses d'interventions :

Crédit inscrit = **4.437 MD** ; crédit payé = **3.504 MD** ;

→ Taux de réalisation = **78.98 %**

La différence s'explique par :

- Non décaissement de la totalité du crédit alloué à l'amicale du personnel du Ministère des Affaires Sociales, à cause des problèmes au niveau du dossier présenté à la Commission des Finances Publiques.
- Enregistrement des reliquats, estimé à 142 MD intitulé "Contribution aux organisations internationales et arabes du travail", car ces contributions sont variables et contrôlées en fonction du taux de change et de la part de l'État tunisien dans son budget.
- Non-versement de la dernière tranche (20%) de la subvention allouée au titre d'intervention à l'Institut Supérieur de l'Enseignement Spécialisé, à cause de la réduction de ses activités de l'Institut due à la quarantaine.



- non-versement de la dernière tranche de la subvention de l'État attribuée au Conseil national du dialogue social

❖ **Dépenses d'investissement :**

Crédit inscrit = **76.950 MD** ; crédit payé = **4.953 MD** ;

➔ Taux de réalisation = **71.26%**

Des reliquats de 1.997 MD ont été enregistrés , à cause de plusieurs raisons dont la plus importante est la perturbation des travaux administratifs pendant la période de quarantaine globale et dirigée, ainsi que l'incapacité des fournisseurs à remplir leurs obligations envers l'administration (notamment en ce qui concerne l'acquisition des équipements informatiques et des moyens de transport), ainsi que le retard dans l'achèvement des travaux de l'aménagement et de construction des projets programmés et leur impact sur le décaissement des crédits.

**Tableau n° 11 :**  
**Exécution du budget 2020 par rapport aux prévisions**  
**Répartition selon nature de la dépense**

En Mille dinars

libellé dépense		Prévision 2020	Réalisation 2020	Réalisation / prévision	
		L.F réglementaire 1-	2-	montant (2) - (1)	taux de % réalisation (2) / (1)
Dépenses de rémunération	C. paiement	45.956	41.508	-4.448	90,32%
Dépenses de fonctionnement	C. paiement	5.816	5.748	-68	98,83%
Dépenses d'interventions	C. Engagement	4.437	3.504	-933	78,97 %
	C. paiement	4.437	3.504	-933	78,97 %
Dépenses d'investissement	C. Engagement	27.556	6.934	-20.622	25,16%
	C. paiement	6.950	4.953	-1.997	71,26%
Dépenses des opérations financières	C. Engagement				
	C. paiement				
Total	C. Engagement	83.765	57.913	-25.853	69,13%
	Payé	63.159	55.713	-7.447	88,21%

\*sans tenir compte des ressources propres des établissements.

**Tableau n° 12 :**

**Exécution du budget 2020 par rapport aux prévisions  
Répartition selon les sous programmes et les activités**

**En Mille dinars**

<b>sous programmes</b>	<b>libellé activité</b>	<b>Prévision 2020 L.F (1)</b>	<b>Prévision 2020 L.F Règlementaire (1)</b>	<b>Réalisation 2020 (2)</b>	<b>Réalisation / prévision (2) - (1)</b>	<b>taux de réalisation (2)/ (1) %</b>
<b>sous-prog N°1: Appui et Pilotage</b>	<b>ActivitéN°1:le Pilotage</b>	<b>225</b>	<b>225</b>	<b>231</b>	<b>6</b>	<b>102,66%</b>
	<b>ActivitéN°2: la gestion des ressources humaines</b>	<b>17.041</b>	<b>17.041</b>	<b>14.487</b>	<b>-2.554</b>	<b>85,01%</b>
	<b>ActivitéN°3: la gestion des ressources logistiques</b>	<b>15.029</b>	<b>15.029</b>	<b>11.331</b>	<b>-3.698</b>	<b>75,39%</b>
	<b>Activité N° 4 : enseignement supérieur</b>	<b>7.2888</b>	<b>7.288</b>	<b>5.985</b>	<b>-1.303</b>	<b>82,12%</b>
	<b>ActivitéN°5: exécution et suivi du budget au niveau déconcentré</b>	<b>23.733</b>	<b>23.733</b>	<b>23.677</b>	<b>-56</b>	<b>99,76%</b>
	<b>Total</b>	<b>63.159</b>	<b>63.159</b>	<b>55.713</b>	<b>-7.446</b>	<b>88,21%</b>

\*Sans tenir compte des ressources propres des établissements.

**Activité N°1 : Le Pilotage**

Le total des crédits alloués à l'activité numéro 1 est un crédit au titre de la rémunération des membres du cabinet (Unité Opérationnelle Centrale n°1).

**Activité N°2 : la gestion des ressources humaines**

Le total des crédits alloués à l'activité n° 2, représente dans les crédits affectés au titre de rémunération des services centraux dans la mission (unité opérationnelle centrale n° 2). Dans ce cadre, il s'agit de :

- Suivre périodiquement l'exécution du budget afin de contrôler les crédits alloués aux dépenses de rémunérations.
- Superviser la répartition des agents selon les programmes, sous-programmes, unités opérationnelles et activités

Se préparer à activer le système **bilan social** afin de renforcer les éléments de gouvernance des ressources humaines et d'ajouter plus d'efficacité à sa disposition.

**Activité N°3 : la gestion des ressources logistiques**

Le total des crédits alloués à l'activité n°3 (sous-programme 1 : appui et pilotage) représente les crédits intitulés « fonctionnement des services centraux dans la mission (unités opérationnelles centrales) »

A cet égard, des efforts pour réduire et rationaliser ces dépenses, notamment les dépenses allouées fonctionnement des services et de la maîtrise des dépenses de carburant (un indicateur opérationnel) afin d'ajouter plus d'efficacité et de transparence au niveau de la gestion des ressources publiques.

**Activité N°4: enseignement supérieur**

Le total de crédits attribués à l'activité numéro 4 représente la subvention de l'État attribuée à l'Institut national du travail et des études sociales et à l'Institut supérieur de l'enseignement spécialisé (deux unités opérationnelles).

L'objectif de la subvention de l'Etat (Institut National de l'Emploi et des Etudes Sociales : 17,6MD / Institut Supérieur de l'Enseignement Spécialisé : 285 MD), outre les dépenses de rémunération dans les deux établissements et leurs fonctionnements, vise à renforcer leurs interventions dans le domaine de la formation destinée aux étudiants dans le but d'améliorer leur parcours d'insertion professionnelle et son adéquation avec les exigences du marché du travail (objectif et indicateur opérationnel). À cet égard, le responsable du programme appui et pilotage travaille à la rédaction d'un contrat d'objectifs qui contrôle les obligations de chaque partie, notamment sur le niveau de performance, de manière à assurer la bonne utilisation des crédits alloués et à les orienter pour soutenir l'intégration des étudiants de ces deux établissements avec une plus grande ouverture aux besoins du marché du travail et la mise à disposition de la formation spécialisée des parties partenaires.

**Activité N°5 : exécution et suivi du budget au niveau déconcentré**

Le total des crédits alloués à l'activité numéro 5 (sous-programme 2 : appui déconcentré / 24 programmes régionaux) représente des dépenses de rémunération des services régionaux pour la mission et leurs dépenses de fonctionnements (unités opérationnelles régionales). Des efforts sont en cours pour réduire la taille de ces dépenses et les rationaliser au niveau régional (un indicateur opérationnel) afin

d'ajouter plus d'efficacité et de transparence au niveau de la gestion des ressources publiques.

**Une description des défis, des difficultés et des mesures à prendre pour atteindre la performance du programme**

Les indicateurs de performances	les difficultés	les mesures à prendre et les activités proposées
	L'existence d'un problème au niveau de la nature actuelle des sous-programmes régionaux, étant donné que la déclinaison opérationnel du programme est basé sur la présence de 24 sous-programmes régionaux sur 25 sous-programmes, qui sont des directions régionales (qui ne jouissent pas de l'autonomie financière) et non pas des commissariats régionaux, ce qui crée des problèmes au niveau de la flexibilité dans la gestion des crédits (crédits délégués)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Élaboration d'une cartographie des risques pour les processus financiers</li> <li>-entamer les procédures de contrôle interne</li> <li>- Envisager la possibilité de transformer le caractère de directions régionales en commissariats pour leur permettre d'avoir plus d'indépendance et de souplesse de gestion.</li> </ul>
	Des problèmes au niveau de l'adéquation des systèmes d'informations (ADEB-AMED) pour la déclinaison opérationnel des programmes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- formations des utilisateurs</li> <li>- Coordination avec le Centre informatique du Ministère de l'Economie, des Finances et d'Appui à l'Investissement pour surmonter les difficultés</li> </ul>
	Le déficit dans le processus de suivi des décaissements de crédits et d'enregistrement des motifs de virements, qui est remarquable entre les paragraphes, ce qui affecte la mise à jour de la programmation annuelle des dépenses dans les délais	Programmation de l'élaboration d'un manuel de procédures qui réduira ces problèmes dans le cadre de la programmation annuelle des dépenses et du processus de préparation et d'exécution du budget
	L'imprécision des estimations et de la répartition des crédits entre les paragraphes, qui a entraîné le transfert régulier des diminutions et des augmentations dans les mêmes paragraphes	S'assurer que les estimations des services concernés sont contrôlées pour réduire les transferts par la diminution des augmentations de fonds
	manque de service de suivi et d'évaluation qui peut suivre la mise en œuvre de l'objectif et évaluer les indicateurs en coordination avec le responsable du programme	Diffuser le document de charte de gestion à tous les programmes et initier la mise en œuvre de ses composantes

## - Annexe n° 4 –

### **Programme migration** **et des tunisiens à l'étranger**

#### **Tableau détaillé de l'exécution de l'indicateur**

**"pourcentage de satisfaction des Tunisiens à l'étranger, des services des centres sociaux et culturels"**

Le taux d'exécution de l'indicateur selon les pays de résidence est réparti ainsi :

<b>pays</b>	<b>Nombre de personnes de la communauté</b>	<b>Taux de satisfaction</b>
France	916097	40%
Italie	209321	50%
Suisse	23596	40%
Allemagne	110307	50%
Maroc	5 258	20%
Algérie	20281	40%
Arabie-saoudite	28504	30%
Egypte	3 3606	20%
Canada	40000	50%
<b><u>total</u></b>	<b>1356970</b>	<b>40%</b>

## Répartition des attachés sociaux et des centres socioculturels par pays de résidence

pays	Nombre des centres socioculturels	Nombre de manifestation	Nombre des attachés sociaux	Observations
France	06	04	20	04 attachés sociaux n'ont pas été remplacé suite à la fin de leurs missions (Pantin – Lyon-Toulon-Grenoble )
Italie	03	02	07	01 attaché social a pas été remplacé suite à la fin de sa mission (Genova )
Suisse	01	01	-	01 attaché social a pas été remplacé suite à la fin de sa mission (Bern )
Allemagne	0	02	03	-
Maroc	0	-	-	01 attaché social a pas été remplacé suite à la fin de sa mission (Rabat)
Algérie	0	-	04	-
Arabie-saoudite	0	-	02	-
Egypte	0	-	01	-
Canada	01	02	01	-
Belgique	01	01	02	-
Lybie	0	-	02	Il est Prévu d'augmenter le nombre d'un(01) attaché social
Qatar	0	-	01	-
Türkie	0	-	01	-
Le Koweït	0	-	01	-
La Russie	0	-	01	-
Autriche	01	01	01	-
<b><u>total</u></b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>47</b>	

**Observation :** la plupart des manifestations destinées aux tunisiens à l'étranger sont organisées à distance ( via les moyens de communication modernes ) afin de se prémunir des conséquences de la pandémie de la corona , quant aux interventions sociales les protocoles sanitaires de pays de résidence ont été respectés ) .